L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS
Bureaux 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 31 AOUT.

FEUILLETON.

LA FIANCÉE DE LA MER

HISTOIRE VÉNITIENNE.

Par Emmanuel Gonzalès.

V.

D'UN BON PERE QUI ÉTAIT UN MAUVAIS MINISTRE.

Le palais qu'occupait le grand logothète avec sa fille et quelques serviteurs offrait depuis la veille, aux gens du voisinage, un aspect étrange et inaccoutumé. Un silence de mort semblait planer au dessus de cette demeure impénétrable à tous les regards.

C'est que la menace faite par Manuel Comnène au logothète Nicétas avait jeté ce pauvre vieillard dans un profond abattement, et qu'il se demandait, dans l'amertume de son âme, quelle main invisible pouvait ainsi s'acharner à sa perte. Quoique fort de son innocence et de la pureté de sa conscience, sa nuit n'en avait pas été moins remplie de songes effroyables et de visions sanglantes. Les terribles paroles de l'empereur Comnène bourdonnaient sans cesse à son oreille, et au plus léger bruit il se sentait involontairement tressaillir.

Le jour touchait à sa fin, et cependant les portes et les fenêtres du palais étaient encore hermétiquement closes, et défense avait été faite aux serviteurs de mettre le pied dehors, sous quelque prétexte que ce fût.

Relégué dans la partie la plus reculée de sa maison, assis devant une table sur laquelle brûlait une grande lampe d'argent, au milieu d'une profusion de flacons et de fruits encore intacts, le grand logothète, sa tête blanche plongée entre ses deux mains ridées, s'adressait à lui-même ces deux uniques questions depuis la veille:

—Dois-je, selon que me le conseille ma conscience, aller me jeter aux pieds de mon auguste empereur et protester hautement de mon innocence, ou ne ferais-je pas mieux, suivant la voix de la prudence, de m'enfuir pendant qu'il en est temps encore, avec ma fille bien aimée et mes objets les plus précieux?

Mais le temps s'écoulait rapidement, la nuit allait venir, et ni l'une ni l'autre de ces deux questions n'avait encore reçu de solution.

Quant à Zoé, renfermée dans son oratoire depuis qu'elle avait appris l'arrestation des deux ambassadeurs, elle pleurait et priait.

Elle pleurait en songeant à son amour dédaigné et à la captivité de celui pour qui elle eût été heureuse de sacrifier sa vie. Elle priait Dieu de lui pardonner d'avoir attiré sur la tête de son vieux père le danger dont il était menacé.

Jean Nicétas releva tout à coup la tête: de pâle qu'il était, il devint livide, et ses cheveux se hérissèrent sur son crâne à demi nu. On venait de frapper à la porte principale, et ce coup de heurtoir avait retenti jusqu'au fond de son cœur.

Après un instant de poignante angoisse, ayant rassemblé tout son courage, il baissa le feu de sa lampe, et s'enveloppant dans sa longue robe de damas, il descendit jusqu'à la salle basse où se trouvaient réunis les serviteurs, avec ordre de ne pas bouger, quoi qu'il arrivât; puis, se faisant accompagner de deux robustes nègres, il alla lui-même entr'ouvrir un petit guichet taillé dans l'épaisseur du bois, et qui, par sa forme, ne permettait de voir que de l'intérieur. Mais à peine y eut-il appliqué son œil, qu'il recula de trois pas et se signa en reconnaissant l'homme qui frappait à sa porte à cette heure. Il ressentit cette commotion violente qu'éprouve tout patient au contact du bourreau.

C'était l'acolouthos, le chef des Varangiens. Après quelque hésitation, comprenant que si on venait l'arrêter au nom de l'empereur, toutes les issues étaient gardées, et que d'ailleurs la maison n'était pas en état de soutenir un siége, le grand logothète prit une clef à anneau d'argent passé dans la ceinture de sa robe, et après avoir tiré les verroux, il ouvrit enfin au nouveau venu. Mais à travers la porte entrebâillée, il examina la rue d'un œil furtif, tandis qu'il regardait de son autre œil si l'acolouthos n'était pas porteur de quelque ordre de l'empereur.

N'apercevant aucun homme d'armes à l'extérieur, ni entre les mains du visiteur nul vestige de parchemin, le vieillard respira plus librement, et les traits de son visage se rassérénèrent peu à peu. Tout en fermant sa porte, il remerciait Dieu de n'avoir pas permis que le malheur qu'il redoutait s'accomplît, lorsque le chef des Varangiens lui posa doucement la main sur l'épaule:

—Conduisez-moi sans plus tarder, dans un endroit où nous pourrons causer sans que nulle oreille indiscrète nous écoute. Il y va de votre tête.

En entendant cette terrible confidence, si le grand logothète n'eût pas trouvé la muraille à la portée de sa main, il fût certes tombé de toute sa hauteur à la renverse.

—De ma tête? répéta-t-il en regardant son interlocuteur d'un œil hagard.

—Venez, reprit l'acolouthos, nous n'avons pas un instant à perdre.

Et il poussa devant lui Jean Nicétas qui, cédant à cette impulsion, mit machinalement une jambe devant l'autre et se dirigea d'un pas chancelant vers la chambre qu'il venait de quitter.

A voir sa tête décolorée pencher tantôt à droite, tantôt à gauche, on eût cru qu'elle ne tenait déjà plus qu'à un fil sur ses épaules.

Quand ils furent arrivés, le Varangien ferma la porte et alla s'asseoir aux côtés du pauvre homme, qui venait de se laisser choir sur les coussins de son divan.

—Mon vieil ami, lui dit-il, l'empereur m'a déclaré que son intention bien formelle était de confisquer vos biens immenses au profit de sa cassette particulière et de vous faire ensuite trancher la tête.

Le ministre poussa un cri d'angoisse et se cacha la tête dans ses coussins.

—Il vous accuse, continua l'acolouthos, d'avoir livré à ses ennemis un secret important qu'il n'avait confié qu'à vous seul.

—Et pourtant, Chrysanchir, je suis aussi innocent que l'enfant qui vient de naître, murmura le vieillard.

—J'ai voulu dire un mot en votre faveur, mais l'empereur m'a imposé silence en répétant sa terrible menace.

—Merci, mon ami, de m'avoir averti à temps, répliqua le grand logothète.

En se levant tout à coup, son trousseau de clefs à la main, il ouvrit avec précipitation divers meubles qui contenaient ses effets les plus précieux.

—Que faites-vous donc? demanda le Varangien.

—Ce que je fais! répondit le vieillard sans détourner la tête, je ramasse à la hâte mes diamants et mes pierreries, car, par saint Théodose! je veux être pendu si dans une heure je suis encore ici.

—Ami, vous vous bercez d'un chimérique espoir; l'empereur, qui est prévoyant, a fait entourer votre palais d'espions chargés de vous arrêter, mort ou vif, à la première tentative d'évasion de votre part.

—Alors, je suis un homme perdu, s'écria le grand logothète avec désespoir.

—Je vous avoue, que pour ma part, je ne donnerais pas un besant de votre tête.

—C'est bien peu consolant!

—Oui, surtout à votre âge, quand on a contracté depuis si longtemps l'habitude de vivre.

—Hélas! je changerais volontiers mon sort en ce moment contre celui du dernier de nos pêcheurs.

—Je vous crois sans peine, mon pauvre ami; malheureusement ce n'est pas possible. vous n'avez qu'une seule voie de salut.

—Comment! s'écria le ministre en se tournant brusquement vers le Varangien, il y a une voie de salut, et vous ne me l'indiquez pas tout de suite?

—C'est un moyen extrême, désespéré, que je vais vous proposer, dit l'acolouthos en baissant la voix, mais aux grands maux....

—Les grands remèdes...... Enfin...... le moyen?

—C'est d'assassiner l'empereur cette nuit même.

—Vous osez!.... fit le vieillard en reculant épouvanté.

—Je vous ai déjà parlé vaguement d'une conspiration organisée contre Comnène. Elle peut éclater d'un jour à l'autre, c'est à nous d'en hâter le mouvement.

—Au fait, dit Jean Nicétas en manière de réflexion, puisqu'il faudra, dites-vous, en venir tôt ou tard à cette fâcheuse extrémité, autant en finir aujourd'hui que demain.

—Cette nuit même, si je veux. Le chef des Varangiens peut briser tous les obstacles.

—Généreux ami, s'écria le grand logothète en se jetant avec effusion entre les bras de l'acolouthos, je vous devrai donc la vie.

—Il ne s'agit absolument plus que d'arrêter nos conditions.

—Demandez! je souscris à tout d'avance.

—Eh bien! je veux épouser votre fille.

—Ma fille! répéta le vieillard stupéfait.

—Je l'aime depuis longtemps, vous le savez, continua Chrysanchir; mais quand je vous ai avoué mon amour, vous m'avez dédaigneusement répondu qu'il y avait entre elle et moi une disproportion d'âge et de fortune qui rendait cette union impossible.

—Cependant, si elle résiste à ma volonté?

—Si elle résiste, j'abandonne votre cause.

—Quoi! après m'avoir retiré du bourbier, vous m'y laissez retomber?

—Sans aucun scrupule, mon cher ami, si dans une heure je n'ai pas votre promesse écrite, dit l'acolouthos en se dirigeant vers la porte.

—Pas si vite! s'écria le vieillard en retenant par sa robe le chef des Varangiens, laissez-moi le temps au moins d'aller trouver ma pauvre Zoé.

Et renfermant, pour plus de sûreté, l'acolouthos à double tour, il s'engagea dans un étroit couloir qui conduisait à l'appartement de la belle Grecque.

—Mon enfant, s'écria-t-il en entrant précipitamment dans la chambre de la jeune fille, l'affreux malheur que je redoutais va fondre sur ma tête. Demain peut-être, hélas! tu n'auras plus de père.

Zoé poussa un cri déchirant et tomba aux genoux du vieillard, courbée sous le double poids de son désespoir et de son repentir.

Il releva sa fille et la baisa tendrement au front.

—Non seulement tu n'auras plus de père, chère enfant, mais les biens immenses que j'ai si péniblement acquis te seront ravis, tu n'auras plus un toit pour reposer ta tête. Ne me laisse pas emporter dans la tombe cette douloureuse pensée, qui empoisonnerait mes derniers instants. Laisse-moi te choisir un protecteur, un appui, qui, quand je ne serai plus là, veillera sur toi et saura te défendre.

—Je ne vous comprends pas, dit Zoé en attachant sur son père des yeux rougis par les larmes qu'elle avait versées depuis la veille.

—Je veux dire, mon enfant, que puisque Chrysanchir t'aime depuis longtemps il faut te décider à le prendre pour époux.

—Mon père! s'écria Zoé, pouvez-vous bien avoir la pensée de me livrer à cet homme que je méprise et que je hais?

—Refuseras-tu cette dernière consolation à ton vieux père?

—Ah! plutôt mourir, s'écria Zoé.

Jean Nicétas demeura étonné de cette réponse à laquelle il était loin de s'attendre.

—Mais, reprit-il après un moment de silence, si je te disais qu'en consentant à ce mariage, tu peux sauver ma vie!

—Expliquez-vous, je vous écoute, répondit elle avec un calme qui fit frissonner le vieillard.

—Apprends donc, continua-t-il, que l'acolouthos est le chef d'une conspiration qui n'attend qu'un mot de lui pour éclater. Il m'offre, en échange de ta main, de donner le signal cette nuit même. Consens à ce mariage, et le soleil qui se lèvera demain ne verra plus Comnène empereur. Tu le vois, ma vie est entre tes mains, mon enfant.

—Je vous en conjure, mon père, interrompit la jeune fille tout en pleurs, n'exigez pas de moi l'accomplissement d'un sacrifice qui, je le sens, est au dessus de mes forces.

—Mais tu veux donc la mort de ton père, ingrate enfant! s'écria le grand logothète d'une voix lamentable.

—Vous avez raison, mon père, reprit Zoé. Je n'ai qu'un seul mot à dire, et ce mot, je le dirai. C'est celui qui vous a perdu, c'est donc à moi de vous sauver.

—Tu m'as perdu! répéta le ministre étonné, je ne te comprends pas.

—Mon père, dit elle, dussiez vous me maudire, je veux vous avouer ma faute. C'est moi qui, cachée derrière une des charmilles du jardin, ai surpris le secret de l'empereur, et l'ai révélé à l'ambassadeur Cyani.

—Toi! s'écria Nicétas en levant les bras au ciel avec un geste de suprême indignation. Mais quel intérêt puissant avais-tu donc à livrer notre secret à cet étranger?

—Je l'aime! mon père, répondit la jeune fille d'une voix si navrante que le vieillard pâlit.

—La malheureuse! murmura-t-il.

—Comprenez-vous maintenant, continua-t-elle en sanglottant, que je ne veuille pas accepter le Varangien pour époux? Comprenez-vous que je puisse vous sauver, moi, en allant me jeter aux pieds de l'empereur et en lui avouant mon crime?

—Tu ne feras pas cela, s'écria le vieillard, car il n'aurait pas plus de pitié pour la fille que pour le père!

—Que m'importe la vie, reprit Zoé, pourvu que je vous sauve!

—Manuel ne verra dans cet aveu qu'un piége grossier, qu'une fille se dévouant pour sauver son père. Crois moi, Chrysanchir seul peut me tirer de ce mauvais pas. Il est d'ailleurs temps d'en finir avec cet empereur insatiable dans ses cruautés comme dans sa cupide avarice, et qui ne tend jamais la main que pour frapper et pour prendre. Hier, au mépris du droit des gens, il fait arrêter en pleine fête les deux ambassadeurs vénitiens. Qui sait ce qu'il fera demain? Ma vie et ma fortune, à moi, sont en péril sur un simple soupçon, après quinze années d'un dévouement aveugle. C'est moi qu'il choisit aujourd'hui pour victime; demain ce sera le tour d'un autre. Ce n'est pas tout encore: grâce à lui, Venise, qui a le bon droit de son côté, va conjurer contre nous ses plus puissants alliés. Leur flotte viendra brûler nos palais et nos temples. Ils feront crouler nos murailles et mettront au pillage notre riche cité.

Mais que l'acolouthos fasse éclater cette nuit son complot, et la patrie est sauvée. Le commerce renaît et nos fortunes s'accroissent au milieu d'une paix durable, car les ambassadeurs mis en liberté sont renvoyés à Venise comblés d'honneurs et de présents.

—Ils seront libres, dites-vous, mon père? interrompit vivement Zoé.

—Ce sera là notre premier acte de justice.

—Libre! murmura tout bas la jeune fille, il reverra Venise.... et celle qu'il aime. — Puis, après un instant de douloureuse lutte avec elle-même,—Qu'il me doive donc son bonheur, continua-t-elle.

—Zoé, dit le vieillard, ne sachant encore s'il devait espérer ou craindre, l'acolouthos m'attend, quelle sera ma réponse?

Zoé se voila les yeux de ses longs cils, et posant une main sur son cœur comme pour en comprimer les battements,

—Dites-lui que je suis prête à vous obéir, mon père.

Le ministre laissa échapper un cri de triomphe, et serrant sa fille entre ses bras, il la couvrit de baisers.

—Zoé, s'écria-t-il, Dieu te récompensera de ton généreux sacrifice.

—Puisse-t-il vous exaucer, mon père! répondit elle en éclatant en sanglots.

Mais le grand logothète n'était déjà plus là; il s'était enfui avec sa bonne nouvelle comme un voleur emportant un trésor.

(A continuer.)

Avis aux Electeurs de la paroisse d'Orléans.

EN vertu de l'ordre No 119 émané du Quartier-Général du 5me District militaire, les bureaux d'enregistrement de la paroisse d'Orléans, y compris Alger, seront réouverts le 13 septembre prochain au matin et resteront ouverts jusqu'au 18 septembre, à 6 heures du soir, afin que les registres des dits bureaux soient revisés, que les noms de ceux qui y sont illégalement inscrits en soient effacés et que les noms de ceux qui ont le droit de se faire enregistrer y soient ajoutés.

JOHN A. ROBERT	président du Board du	1er Dist.
T. C. THOMAS	do	do	2me do
CHAS. E. BEHRENS	do	do	3me do
JOHN L. DAVIES	do	do	4me do
W. H. SEYMOUR	do	do	d'Alger.

28 aout—au 18 sept

Bureau du Surintendant des Ecoles Publiques.

Nlle Orléans, 28 aout 1867.

LE 22 AOUT 1867, à une réunion du Bureau des Ecoles, la résolution suivante, présentée par M. Sambola, a été adoptée à l'unanimité:

"Il est résolu que le Surintendant des Ecoles Publiques soit requis d'ouvrir les écoles lundi prochain, comme d'habitude, conformément aux règlements; qu'il soit de plus requis de publier, à cet effet, un avis dans lequel les professeurs seront avertis de se trouver à leurs écoles."

Conformément à ce qui précède, les écoles publiques seront ouvertes lundi prochain 2 septembre.

WM O. ROGERS, Surintendant
30 aout—5 f

AVIS.

Bureau du Trésorier—Hôtel de ville.

Nouvelle-Orléans, 28 aout 1867.

UNE résolution du Conseil de ville m'autorise à recevoir, à un escompte raisonnable, les billets d'Etat qui se trouvent dans la caisse de la ville, pour de la monnaie courante de la ville ou des billets des Etats-Unis.

Les personnes qui désireraient faire l'échange, sont priées de s'adresser à mon bureau, aux heures d'affaires.

S. HOWELL, Trésorier.
29aout—5f

Chas. T. HOWARD,

Rue du Camp, No 40.

Marchand de billets de LOTERIE et de POLICES, ayant une licence,

Vient d'ouvrir les bureaux suivants pour qu'on puisse y prendre des Chances, de 25 cents et au dessus, dans la

LOTERIE DU KENTUCKY

—sur le—

Plan de Police, consistant à choisir soi-même son numéro:

Rue du Camp, No 40.
Au coin des rues St Charles et Gravier.
Rue Carondelet, No 5.
Au coin des rues Royale et Douane.
Rue de Chartres, en dessous St. Louis.
Rue Royale, No 168.
Au coin des rues Royale et St. Pierre.
Rue Ste Anne, No 4.
Au coin Douane et Passage de la Bourse.
Coin St Charles et Commercial Alley.

Que les acheteurs aient soin de prendre des billets de la LOTERIE DU KENTUCKY et qu'ils se méfient de toutes les prétendues loteries.

2aout—1ms

CHOCOLATS!

Extrait de l'*Inducteur* de Paris du 1er juillet 1867.

"JAMAIS, à aucune Exposition universelle les chocolats n'ont été représentés en si grand nombre et avec tant d'éclat qu'à l'Exposition universelle de 1867. La France avait, jusqu'ici, tenu le premier rang et avait exposé les meilleurs produits. Mais, il semble généralement admis par les juges les plus compétents que, cette année, la fabrication de WALTER BAKER & CIE., de Boston (Mass.) Etats Unis d'Amérique, tient la tête.

Cette maison, une des plus importantes des Etats-Unis, est établie depuis 1780.

Honneur donc au Nouveau Monde, qui, une fois de plus, a remporté la palme au grand concours de 1867."

Les CHOCOLATS DE WALTER BAKER & CIE., sont à vendre aux prix de la manufacture de Boston, par

VOSE BROTHERS,
63 rue des Magasins.
23 aout—1m

Dépôt du Sud—Portraits et cadres.

UN choix de Portraits, Gravures et Glaces.—Portraits et Gravures religieux, du Sud, militaires, nationaux, maritimes et fantaisie. Glaces de forme ovale, aux plus bas prix, et aux acheteurs responsables, à crédit, A RAISON D'UNE PIASTRE PAR SEMAINE. Encadrement et dorure de cadres. On demande un magasin ou une expérimenté pour parcourir la ville. Rue Gasquet, No 133, coin Derbigny.

S. M. WHELPLEY,
Editeur et importateur.
23 aout—1m

Chaudières à Sucre.

UN assortiment complet de chaudières à sucre en fer battu et en fonte, de la célèbre fonderie de MM. R. & J. Rankin de Liverpool.

A vendre par M. A. de LIZARDI,
No 25, rue Carondelet.
20 aout—1m

A LOUER,

La belle maison No 149, rue St-Louis, entre Remparts et Bourgogne (demeure de feu J. M. Caballero). On donnera possession immédiate. S'adresser à C. MADUELL, exécuteur, 155, rue de la Commune.
28aout—

A LOUER.

Mise en possession immédiate.

Un magnifique MAGASIN, situé dans un des meilleurs quartiers du Second District. La présente installation est aussi à vendre de gré à gré. Pour plus amples renseignements, s'adresser à

A. DUDOUSSAT,
angle St Louis et Royale.
26 aout—5f

Changement de Local.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1867.

CETTE Compagnie a transporté son bureau à la "nouvelle bâtisse en marbre," No 120 de la rue de la Commune.

CHAS. BRIGGS, Président.
30 juin—3m

MAISON A LOUER.

Une maison à double étage, située rue des Remparts No 160, entre les rues St-Pierre et Orléans.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.
24 aout—

Demande de maison.

On demande à louer pour le 1er septembre prochain, UNE MAISON, située sur les rues Remparts ou Esplanade, ou dans ses environs. Il faut qu'elle ait deux chambres à coucher, salon et salle à manger et d'un prix raisonnable. S'adresser au No 62 rue des Magasins.

POUR VERA-CRUZ.

DÉPART SAMEDI, 31 août.—Ligne du Golfe.—La goëlette CONSTANCE, fine voilière et de première classe, ayant une grande portion de sa cargaison engagée, partira le 31 courant. Pour balance du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, Poste 14, Deuxième District, ou chez WM. GOLDENBOW, 68 rue du Camp.
25 aout—6f

Dissolution de Société.

LA société existant en la ville d'Alger, près du chemin de fer des Opelousas, pour l'exploitation des bois de construction, et connue sous la raison de BRU & MERCER, est dissoute par consentement mutuel à partir du 15 de ce mois.

Les soussignés ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont formé, en date du même jour, une nouvelle société sous la raison de BRU & CO, et qu'elle continuera le même genre d'affaires que par le passé.

U. BRU, J. R. GUNN,
S. BOUDREAUX.
22 aout—1m

A vendre.

UNE IMPRIMERIE de campagne, presse et matériel. S'adresser au bureau du "Drapeau de l'Ascension" à Donaldsonville.
30 juil—1 m

Produits de l'île de Cube.

Plusieurs chargements de mélasse Moscovade, en boucauts, tierçons et barils.

1500 CAISSES SUCRE blanc et sucre jaune
100 caisses GELEE et PATE de goyave,
20 futailles MIEL de choix,
50 sacs CAFE de la Havane,
50 sacs CACAO,
200,000 CIGARES des meilleures marques.

—Ainsi que—

25 boucauts CHARBON pulvérisé, 1re qualité.

En magasin et à vendre par E. TROISGROS, No 55 et 57, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille-Levée.
14aout—1m

Family's Chartres Coffee

Avis aux familles, aux cafés et aux restaurants.

CAFÉ torréfié et concassé suivant la fameuse méthode de Chartres, (France) garanti pur et de première qualité.

Commandes livrées dans toutes les parties de la ville.

LECROQ & Cie,
Rue des Français, 7.

Dépôts dans tous les quartiers de la ville.
14aout—1m

AVIS.

Graines de coton! Graines de coton.

NOUS désirons acheter DIX MILLE TONNEAUX de GRAINES DE COTON pour notre manufacture d'huile, et nous sommes toujours disposés à payer pour cet article le prix le plus élevé du marché.

Nous fournirons aux planteurs, sur leur demande les sacs et la ficelle nécessaires.

Tout ordre pour l'expédition de sacs devra être adressé à la Boîte de Poste No 1875 et recevra une prompte attention.

ALDIGE & WOLF,
Bienville Cotton Seed Oil Factory.
17 aout—3m

S. FUNK,

MARCHAND EN GROS de tabac en feuilles et [illegible] coin de Canal, No 46, près Tchoupitoulas, Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Nlle Orléans à	Prix. 1re Classe	Entrepont.	Fond.
St-Thomas	$80 00 or	$45 00 or	$37 50 or
Havane	40 00	20 00	18 00
Porto Rico	100 00	50 00	25 00
Haïti	140 00	70 00	35 00
Santiago de Cuba	145 00	72 50	35 25
Jamaïque	150 00	75 00	37 50
Guadeloupe	140 00	70 00	35 00
Martinique	140 00	70 00	35 00
Ste Lucie	145 00	72 50	36 25
St Vincent	150 00	75 00	37 50
La Grenade	150 00	75 00	37 50
La Trinidad	160 00	80 00	40 00
Demerari	165 00	82 50	41 25
Surinam	170 00	85 00	42 50
Cayenne	170 00	85 00	42 50
La Guayra	165 00	82 50	41 25
Porto Cabello	170 00	85 00	42 50
Ste Marthe	165 00	82 50	41 25
Colon	165 00	82 50	41 25
	1re classe.	2me classe.	Entrepont.
Buenaventura	214 55	166 75	107 27
Guayaquil	266 62	233 84	133 31
Payta	275 00	248 51	138 65
Lambayeque	295 05	257 20	147 51
Huanchaco	295 05	257 20	147 51
Casma	290 75	271 90	149 90
Huacho	304 40	276 72	152 34
San Jose	295 05	257 20	147 51
Pomental	295 05	257 20	147 51
Callao	318 70	290 92	159 35
Tambo Mora	332 90	305 12	166 45
Pisco	332 90	305 12	166 45
Chincha	332 90	305 12	166 45
Chala	361 51	333 53	180 66
Islay	375 51	347 74	187 75
Ilo	384 96	362 20	192 48
Arica	384 96	357 20	192 48
Pisagua	399 18	371 01	199 59
Mejillones	399 18	371 01	199 59
Iquique	399 18	371 01	199 59
Tocopilla	408 66	340 90	204 33
Cobija	408 66	340 90	204 33
Chañaral	418 12	390 34	209 06
Caldera	418 12	390 34	209 06
Carisal Bayo	422 85	395 00	211 42
Huasco	422 85	395 00	211 42
Coquimbo	427 59	399 81	213 79
Valparaiso	441 79	414 03	220 89
San Francisco	368 77	281 50	121 19
Acapulco (Manzanillo)	342 85	194 97	110 07
Punta Arenas	207 00	210	[illegible]
Realejo (Corinto)	233 20	206 25	133 90
La Union	238 50	211 35	136 50
La Libertad	243 75	216 70	145 74
Acajutla	249 00	221 93	149 08
San José	254 25	227 35	154 20

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière du St Nazaire à la Nlle-Orléans $240 en or. Passage dans une cabine 2d pont avant 210. Passage d'entrepont 130.

Un supplément de $30 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 3 à 12 paient demi-place.

Au-dessus place entière.

Il est accordé un lit pour deux enfants payant demie place.

Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfants au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux; les autres paieraient quart de place.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 0/0 sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
27, rue de la Commune.
10 janv—1 an

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

PEREIRE	"	Duchesne.....Samedi	5 oct.
VILLE-DE-PARIS	"	Surmont.....Samedi	7 sep.
EUROPE		capitaine Lemarié.....Samedi	21 sep.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $160. | Seconde cabine, $85

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $165. | Seconde cabine, $88

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.
3avril—

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire VIA HAVANE.

Le steamer Français

DARIEN

Ne pouvant monter jusqu'à la Nouvelle-Orléans à cause de la Quarantaine, le steamer POWELL, affrété par la Compagnie générale Trans-Atlantique pour le transport du fret et des passagers, ira au Havane, quittera son wharf, près de la rue St. Louis, MERCREDI, 11 septembre, à 6 heures P. M.

Les passagers pour la Havane, les Antilles et pour France sont requis d'être à bord du POWELL, à 5 heures P. M.

Pour fret ou passage, s'adresser à
VICTOR PERILLIAT, Agent.
127 rue de la Commune
3aout—1of

Compagnie de paquebots Hambourgo-Américains.

NEW-YORK et HAMBOURG—

Les magnifiques steamers, en fer:

HAMMONIA	Capt. Ehlers.
GERMANIA	Capt. Schwensen.
SAXONIA	Capt. Haack
BORUSSIA	Capt. Franzen.
CIMBRIA	Capt. Trautmann.
ALLEMANNIA	Capt. Meier.
TEUTONIA	Capt. Bardua.
BAVARIA	Capt. Meyer.
HOLSATIA, en construction.	

transporteront la malle des Etats-Unis, quittent le Hambourg Pier, au pied de Third Street, Hoboken,

tous les samedis,

d'avril à octobre—et tous les deux samedis, en hiver, pour Hambourg.

Ils feront escale à Southampton et prendront des passagers pour Southampton, Londres, le Havre et Hambourg.

Prix du passage, en or ou son équivalent: Premières cabines, $125; secondes cabines, $75; entrepont, $37 50.

De Hambourg à New-York—Premières cabines, 165 thalers de Prusse; secondes cabines, 115 thalers de Prusse; entrepont, 60 thalers de Prusse.

De Southampton à New-York—23 livres sterling; secondes cabines, 16 livres sterling; entrepont, [illegible].

Du Havre à New York—Premières cabines, 600 francs; secondes cabines, 420 francs; entrepont, 235 francs.

De Paris à New-York—Premières cabines, 615 francs secondes cabines, 430 francs; entrepont, 240 francs.

Frêt de Hambourg à New York, 2 livres 10 s. et 15 pour cent de "primage" par tonneau.

Les steamers suivants, appartenant à cette ligne; ferront le service entre la

NOUVELLE-ORLEANS ET HAMBOURG.

Ils s'arrêteront à Southampton pour prendre les passagers et les marchandises de France et d'Angleterre.

	D'Hambourg	De Southampton	Nlle-Orléans
BAVARIA	1er oct.	4 oct.	15 nov.
TEUTONIA	1er nov.	4 nov.	15 déc.

Prix du passage:

De la Nouvelle Orléans à Southampton, Londres, Havre et Hambourg:

Première cabine, $150, entrepont, $45 en or.

		1re cabine	2e cabine	entrep.
De Hambourg à la Nlle O.		200 thal.	150 thal.	60 thal.
Southampton	"	£ 8	£ 21	
Du Havre	"	750f.	550f.	250f.
De Paris	"	765f.	560f.	265f.

Fret de Hambourg à la Nouvelle Orléans, £3 et 15 pour cent de "primage" par tonneau.

Le prix du passage de cabine comprend tout excepté les vins et les liqueurs. Les passagers d'entrepont devront se pourvoir de la literie, des ustensiles pour manger et pour boire.

Agence générale à New York—KUNHARDT & Co., 45 Exchange Place.

Agence générale pour les passagers à New York—RICHARD & BOAS, 6 Barclay street.

Agence générale à la Nouvelle Orléans — WILLIAMS, RUPERTI & CO., 63 rue Carondelet.

Agence générale pour les passagers à la Nouvelle Orléans—MAURY & CO., 188 rue Gravier.

Agents.

A Hambourg—AUG. BOLTEN, WM. MILLERS, successeur, 37 Admiralitaetstrasse.

A Londres—SMITH, SUNDIUS & CO., 4 Oriental Place.

Au Havre—WM. DUNCAN, 31 Quai d'Orléans.

A Paris—A. CHATEAUNEUF, J'ne, 8 Boulevard Montmartre.

9aout au 26 mars

De la Nlle-Orléans à New York.

POUR TOUT LE VOYAGE,

CINQUANTE PIASTRES.

La route la moins coûteuse et la plus agréable pour New York, par la voie de

SAVANNAH.

Pour New York, $50. Pour New York $50.

Les steamers suivants, neufs, fins marcheurs, à aubes et de première classe, partent de Savannah, pour New York, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

Ligne Murray, Départ les lundis.	Ligne Atlantic C. M. & S Co. Départ les jeudis	Ligne Empire départ les samedis.
LEO, Commt. Dearborn.	HERMAN LIVINGSTON, C mmt. Baker.	SAN SALVADOR, Commt. Nickerson.
VIRGO, Commt. Buckley.	GEN. BARNES, Commt. Morton.	SAN JACINTO Commt. Atkins.

Les emménagements sont supérieurs à ceux de tous les steamers de la côte du Sud.

La table est fournie de tout ce que les marchés de New York et de Savannah peuvent fournir de mieux.

Il y a de beaux wagons à coucher sur tous les convois de nuit, de Mobile à Savannah.—De la Nlle-Orléans à New York, cinq jours et demie.

On peut acheter des billets, pour tout le voyage, au bureau du "Mobile and Great Northern Rail Road," dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, et au No 104 de la rue de la Commune. Ces billets sont bons pour 1 an ou l'entre de ces steamers.

Demandez les billets pour voyager par la voie de Savannah.

GEO. A. McCLOSKEY,
Agent général pour les voyages.
26 juin—3m

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.

LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500 tonneaux	Nelson, comm.
GUIDING STAR	2500 "	Berry, "
MISSISSIPPI	2200 "	Sumner, "
MERRIMACK	2200 "	Weeden, "
MONTEREY	1400 "	Edwards, "
MARIPOSA	1500 "	Quick, "

Le vapeur

MARIPOSA,

Quick, commandant,

Partant SAMEDI, le 7 septembre 1867, à 8 h. du soir du Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson.

On recevra du frêt pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du frêt et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
GREEVY, NICKERSON & CO, agents,
30 rue Carondelet, Nlle-Orléans.
Geo. B. HARTSON, président,
No 5, Bowling Green, New-York.
1er déc '66—1 an

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:

GEO. CROMWELL	Capitaine E. E. Vaill.
GEO. WASHINGTON	Capitaine R. V. Gager.
GEN. GRANT	Capitaine E. W. Holmes,
SHERMAN	Capitaine A. W. Sampson

Le steamer

GEO. CROMWELL,

Commandant E. E. Vaill,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le DIMANCHE, 1er septembre, à 8 heures du matin.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour BREME.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord.

ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.
4 mai—

L'Exposition de Paris

La Ligne Inman—Steamers de la Malle Départ du Pier 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, Steamers.

Vitesse et excellente aménagement.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool, $115.	Aller et retour,	$175.
New York à Londres, $115.	Aller et retour,	$180.
New York à Paris, $120.	Aller et retour,	$200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
Rue Gravier, No 109.
24 avril—3m

Pour Mandeville et Madisonville tous les jours — Pour Covington les lundis et les jeudis.

Le bateau à vapeur,

LAURA,

solide, fin marcheur, à basse pression et portant la malle des Etats-Unis, partira désormais comme suit: les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain; les MARDIS, MERCREDIS, VENDREDIS et SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 3 heures de l'après-midi.—Retour: Il quittera Mandeville tous les MARDIS matin, et arrivera lui à temps pour le convoi de 8 heures et demie du matin. Les Base Ball Clubs, les compagnies de pompiers et les personnes qui font des excursions, payeront un prix réduit. Le bateau partira le DIMANCHE, comme d'habitude, à l'arrivée du convoi de 8 heures et demie du matin et sera de retour le soir de bonne heure.

Le fret doit être envoyé un heure au moins avant le départ du bateau.

LOUIS FRIGERIO Jr.,
Rue de Chartres, No 32.
18 aout—au 1er

Bateau régulier de Bladon Springs,

Partant de la Mobile, le MARDI, à 4 heures de l'après-midi, arrivant à Bladon Springs le MERCREDI, à 10 heures du matin—Le bateau à vapeur CLARA—H. B. Johnston, capitaine. Retour: Il part de Bladon Springs le SAMEDI, à 9 heures du matin, arrive à Mobile le DIMANCHE, à 5 heures du matin. Les passagers partant de la Nlle-Orléans par le bateau de la malle le LUNDI, arriveront à la Mobile à temps pour prendre le CLARA, le MARDI, à 4 heures de l'après-midi. Il y aura, à William's Landing, des voitures attendant l'arrivée du bateau.—Les personnes désirant se procurer des cabines, le peuvent, en s'adressant aux agents,

SINNOTT & ADAMS,
25 Commercial-Place.
9 août—1m

Bâteau régulier de Bladon Springs,

Partant de Mobile, tous les SAMEDIS après-midi, à 4 heures, et arrivant à Bladon Springs le DIMANCHE, à midi—Le bâteau à vapeur PRAIRIE STATE, capitaine Franck Stone.—Retour: Il part de Bladon Springs tous les JEUDIS, à 9 heures du matin, il arrive à Mobile le VENDREDI matin, à 5 heures. Les passagers qui partiront de la Nlle Orléans, par le bâteau de la malle du vendredi, arriveront à Mobile à temps pour prendre le "Prairie State" le samedi, à 4 heures p. m. Bladon Springs qui sont à 150 milles au-dessus de Mobile et à 4 milles de la rivière Tombigbee. Il y aura des voitures à "Midway Landing" tous les dimanches et elles attendront l'arrivée du bâteau.

SINNOTT & ADAMS,
31 juillet—2 m
Commercial-Place, No 25.

VILLES DE BAINS.

LE STEAMER "CREOLE",

Pour la Baie St-Louis, la Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

PRIX RÉDUITS.—NOUVEL ARRANGEMENT

Le beau steamer CREOLE, à basse pression, très fin marcheur, commandant Charles Walker, reprendra son service régulier, comme suit:

Les MARDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain.

Le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures P. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Retour:

Le Créole part d'Ocean Springs les Mercredis soir et Les Vendredis matin et les Dimanches soir.

Il part d'Ocean Springs pour Pascagoula tous les Dimanches à 5 heures A. M.—Retour de Pascagoula tous les Dimanches et Mercredis.

Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

N. B.—Les bagages seront expédiés pour les susdits ports par le N. O. Express Co, bureau 146 rue Commune, sous l'hôtel St-Charles. Tout fret expédié doit être marqué pour le steamer Créole.

Pour plus de détails, s'adresser à
PETER MARCY,
Rue Carondelet, No 25.
7aout

POUR ST-MARTINVILLE, via Pontages Gonnouin et Dauterive, steamer ANY ONE, A. Meynier Jr., capitaine—Partira de Plaquemines, tous les jeudis, à 5 heures A. M., faisant connection avec les steamers LAFOURCHE et NINA SIMMES, et prenant du fret et des passagers pour la Fausse-Pointe, Pont Breaux, Grande-Pointe, Vermillonville, Abbeville, &c.

☞ Le fret doit être expédié par le NINA SIMMES; les passagers doivent passer par le LAFOURCHE.

☞ Baril sec et moulé à $1 00, jusques chez Dauterive; les passag rs à $12 00, de la Nlle-Orléans à St-Martinville.

☞ Un arrangement complet pour la livraison du fret à St Martinville.

Pour plus amples informations, s'adresser à
A. C. GODDIN,
No 4 Front-Levée.
27 août—6

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans des Opelousas et de l'Ouest et la Compagnie de transport et de la malle des Attakapas.

Fret pour les débarcadères du Bayou Teche.

TOUTES les fois qu'il y aura des lignes d'opposition entre la Nouvelle-Orléans et les points du Bayou Tèche, il sera fait une réduction de 50 pour cent sur le tarif du frêt (through freight) de cette ligne, tel qu'il a été réduit, amendé et adopté le 1er juillet 1867. Le taux régulier ne sera jamais excédé.

A. SEGER,
Président de la Compagnie du chemin de fer.
T. TUPPER.
Président de la Compagnie de transport des Attakapas.
10 juillet

COMPAGNIE DE PAQUEBOTS DU BAYOU SARA.

Le LAFOURCHE,
Capitaine W. R. Greathouse—L. Baptiste, commis, part de la Nouvelle-Orléans
Tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin,
Et " SAMEDIS, à 5 heures du soir;

La NINA SIMMES,
Capitaine Geo. Truxler—A. D. Depuy, Commis, part de la Nouvelle-Orléans
Tous les LUNDIS, à 5 heures du soir,
Et " VENDREDIS, à 10 heures du matin et va jusqu'au "Fisher's Store" les SAMEDIS.

Le WILD WAGONER, est en réparations.

A. C. GODDIN, Président
3aout—1m

DEPART tous les MERCREDIS, à cinq heures du soir—Pour Opelousas.—Le beau bateau neuf, d'un léger tirant d'eau, ANNIE WAGLEY capt. O. Hinckley, M. Kenison, commis,—(en remplacement du steamer VICTORY)—partira pour Opelousas, Washington, Fort Barre, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmesport, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du bayou Courtableau, comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à J. E. CARLIN, 33, Vieille-Levée.

J. S. PAGAUD, Agent d'annonces, 30 rue Gravier.
21 juin—

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis.

Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,

Capitaine Wm. S. Richardson

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M.

Cairo, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,

Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Cairo, Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchi, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilége de rembarquement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Cairo, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17,
A. BRITTON & CO, rue Front, No 7,
16fév—1 an

DROGUES, MEDICAMENTS PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, etc,

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c, &c

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités.
1ernov

Un avenir brillant pour le Sud!

ARTICLES

Fabriqués à la Nouvelle-Orléans, et qui ne sauraient être surpassés sous le rapport de la qualité ou du prix.

LEVI & NAVRA,

171.......RUE POYDRAS.......171.

(Entre St-Charles et Carondelet.)

SUCCURSALE:

Levi, Navra & Co.,

174........RUE DU CANAL.......174.

(Entre Baronne et Philippa.)

N'AYANT jamais publié d'annonces, car ils sont connus au Sud comme étant les plus grands importateurs, jobbers et fabricants de PORCELAINE, VERRERIE FAIENCE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE PLAQUÉ et de tous les ARTICLES de MÉNAGE, &c FOURNEAUX DES MEILLEURES FONDERIES et ayant les derniers perfectionnements—

Ils ont le plaisir d'annoncer au public que leurs relations avec les plus grandes fabriques d'Europe et d'Amérique les mettent à même d'obtenir les articles de première main et de les vendre ainsi à plus bas prix à moins d'un second bon marché que aucune autre maison des Etats Unis. Ils continueront de le faire en faveur de ceux qui les honoreront de leur appel.

A la dernière Foire de l'Etat de la Louisiane, laquelle a eu lieu à la Nouvelle-Orléans, ils ont reçu sous le titre d'INDUSTRIE DOMESTIQUE, plus de prix qu'aucun autre exposant dans leur genre d'articles. Beaucoup de personnes ont été étonnées que de semblables objets pussent être manufacturés au Sud.

Diplôme, médaille en argent et $10 pour les meilleurs articles connus sous le nom de JAPAN WARE.

Diplôme et $10 pour la meilleure FERBLANTERIE

Diplôme et $10 pour le meilleur FILTRE D'EAU D MISSISSIPPI.

$10 pour les meilleures GARNITURES DE FOURNEAUX.

Tout ce qu'ils demandent, c'est que les marchands de la ville, ceux de la campagne et autres acheteurs s'adressent à eux avant acheter ailleurs. Ils se convaincront qu'ils ont un plus grand assortiment et vendent à meilleur marché qu'aucune autre établissement du pays, sans excepter New York.

LEVI & NAVRA,
Rue Poydras, No 171, entre les rues St-Charles et Carondelet.—Succursale: No 174 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Philippa.
21 mars—1an

INSTITUTION HOWARD, Baie St-Louis, Opposite Jackson.

CETTE Institution dirigée par Mme Richard A. Howard, secondée par des professeurs de mérite et d'expérience, embrasse dans ses cours toutes les connaissances nécessaires pour une éducation libérale et pratique.

La langue française sera l'objet d'un soin tout particulier et les élèves dans leurs rapports entre eux seront [illegible]

Situé dans une des plus saines [illegible], à l'abri de la chaleur, cet établissement offre à ses élèves de vastes jardins, un joli bois, toutes les avantages de la campagne, avec des communications promptes et faciles pour les parents.

Des bains agréables dans le Tangipahoa, la pêche, le bateau et un petit jardin de longues cultures en plein air sont des avantages précieux qu'on ne rencontre que loin des grandes villes et que l'Institution Howard dispense libéralement aux jeunes personnes dont le corps a besoin d'être développé autant que l'esprit.—Les prix sont modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à M. J. W. Zacharie, No 100 rue de la Douane, ou à Mme Howard, à Chatawa.

Nota.—Les parents désireux de visiter l'établissement sont prévenus qu'ils peuvent, en prenant le train du Jackson Rail Road, à 7 heures du matin, séjourner deux heures et demie à Chatawa et être de retour à la Nlle-Orléans, le même jour, à 3 heures et demie P. M.
29 aout—1 m

Institution Dufel,

Encoignure St-Claude et Ursulines.

Ouverture des Classes: LUNDI 2 Septembre.
30 aout—3f

Pensionnat de Jeunes Demoiselles,

Dirigé par Mme. V. CARNATZ,

No. 257, rue Prytania, encoignure Prosmère.

MME CARNATZ a l'honneur d'informer les parents que la réouverture des classes est fixée au 2 Septembre.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Institut.
27 aout—1m

Ecole Classique et Commerciale,

96 et 97 rue St-Pierre.

LE Directeur de l'Ecole Classique et Commerciale annonce respectueusement aux parents de ses élèves et au public, en général, que la réouverture de ses classes aura lieu Lundi, 2 septembre.

Dans l'intérêt de ses élèves, il leur recommande la plus grande ponctualité au moment de la réorganisation des classes.

On obtiendra les renseignements les plus complets sur l'Institution en s'adressant au local susnommé.

A. V. ROMAIN,
Directeur.
28 aout—

Académie de l'Etat de la Louisiane,

Près ALEXANDRIA, Lo.

Fondée et soutenue par l'Etat de la Louisiane.

LA prochaine session commencera le 2 septembre et se terminera le 25 juin 1868.

FACULTÉ.—Un corps complet de professeurs distingués pour toutes les branches de la Littérature et de la Science enseignées d'habitude dans les meilleurs colléges et universités.

COURS D'ETUDES — Département préparatoire et académique, y compris un Cours littéraire et scientifique, une Ecole spéciale de Génie civil et une Ecole de Commerce.

CONDITIONS.—Pour tous les frais, excepté les vêtements, $400; $204 d'avance; le reste, en paiements égaux, le 1er janvier et le 1er avril

D. F. BOYD, Surintendant.
27 juil—2m

INSTITUTION MARTIN.

HENRI DERON, SUCCESSEUR,

Rue du Bayou, entre Derbigny et Roman

M. HENRI DERON, de retour en ville, a l'honneur d'annoncer au public qu'il prend la direction de l'Institution Martin.

Il espère que les preuves de capacité qu'il a données pendant plus de seize années suffisent pour lui assurer le patronage de ses anciens clients et celui des familles qui voudront maintenant lui confier l'éducation de leurs enfants.
21 juin—3m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme E. La Villebeuvre, SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement.
21 aout—

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle sous l'habile professeurs. Il a été fondé en 1832, et il est une charte de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres ou associés dans le plupart des anciennes maisons de cette ville et des Etats du Sud. Les messieurs et les dames peuvent suivre le Cours commercial, ou l'absence de livres, la calligraphie, les mathématiques, l'anglais, le français, l'allemand, ou l'espagnol, séparément. Une éducation spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que des parents puissent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collége est un passe-port pour obtenir de bons emplois. Catalogues envoyés à qui le demande. Ce de commerce.

RUFUS DOLBEAR Président
5 nov—

COLLEGE DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs du premier mérite, comprennent le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.

Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs notés compétents.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent aussi une attention particulière.

Le prix d'admission au PENSIONNAT est de $30 selon l'âge de l'élève, payable par avance.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens qui travaillent le jour, comprennent la Tenue des Livres, le calcul du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français.

—Prix: $5.

Le Collége est situé rue Hôpital, No 154, entre Des Rues et Bourgogne.
29 oct—MVD

A vendre

UN moulin à sucre, en excellent état, à rouleaux de quatre pieds de long, et vingt-six pouces de diamètre, traits en fer battu, de 3 et 2 pouces de diamètre, avec sa machine, qui a quatre pieds de jeu. Le cylindre a 16 pouces de diamètre.

S'adresser à
ARTHUR THIBAUT,
rue Front Levée No 27.
1er aout—1m

Université de la Louisiane—Ecole de Médecine—Faculté:

A. H. CENAS M D, professeur honoraire d'obstétrique et des maladies des femmes et des enfants.

JAMES JONES M D, professeur d'obstétrique des maladies des femmes et des enfants.

WARREN STONE, M. D., professeur de chirurgie.

T. G. RICHARDSON, M. D., professeur d'anatomie

J. W. MALLET, Ph. D., professeur de chimie.

SAMUEL M. BEMISS, M. D., professeur de la théorie et de la pratique de la médecine.

STANFORD E. CHAILLÉ, M. D., professeur de physiologie et d'anatomie pathologique.

FRANK HAWTHORN, M. D., professeur, protem. de matière médicale et de thérapeutique.

Démonstrateurs d'Anatomie:

Wm. C. NICHOLS, M. D.—C. J. BICKHAM, M. D.

Le trentième cours annuel commencera le 11 novembre et le terminera dans le mois de mars suivant. Il y aura des cours préliminaires, tous les jours, à l'Hôpital de Charité, à partir du 15 octobre, époque de l'ouverture des grandes salles anatomiques de dissection.

Les facilités déjà si grandes dont jouissait l'Ecole ont beaucoup augmenté grâce à la générosité de la Législature de l'Etat, de sorte qu'un nouveau département pratique est attaché à chaque chaire de professeur, département dans lequel les étudiants voient ce qui leur a été enseigné.

Prix des cours, $140; matricule (payée une fois seulement) $5. Anatomie pratique, $10. Le paiement est exigé d'avance.

Pour plus de détails, s'adresser au professeur
S. M. BEMISS.
6 août—3ms
Doyen pro tempore.

J. M. ELKIN. F. STRINGER

ELKIN & Co.,

ENTREPOT DE TAPIS,

3.... RUE CARONDELET, PRES CANAL

NATTES ET TOILES CIRÉES.

Reçu tout récemment:

NATTES dites Canton, BLANCHES, à CARREAUX, et FANTAISIE,

Qui sont offertes à très bas prix, en gros et en détail

TOILES CIRÉES, de 6 à 12 pieds,

TOILE CIRÉE, de table.

STORES—Une grande variété de nouveaux modèles RIDEAUX CORNICHES NATTES, &c. 18 mai—3m

J. V. GOURDAIN,

COURTIER,

Passage de la Bourse, No 16,

entre les rues Douane et Canal, en face de la Bourse des Négociants et des Encanteurs.

8août—1ms
NLLE ORLEANS. LEE

BOIS DE CONSTRUCTION.

GEORGE MERZ,

Moulin à raboter et chantier de bois de construction.

Au coin des rues Tous oue et St. Bernard, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des chassis des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière.
19juil—1an

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Bureau du Board des Assesseurs de la Ville.

Hôtel de Ville, 15 août 1867.

LE Board des Assesseurs de la Ville de la Nouvelle Orléans ayant achevé leurs tableaux d'assessement pour l'année 1867, et des copies de ces tableaux ayant été remises au secrétaire du Board, dans la salle No 15 de l'Hôtel de Ville,—ils peuvent être examinés par les propriétaires et les contribuables de la dite ville de la Nlle-Orléans, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi tous les jours, (les dimanches exceptés) pendant les trente jours qui suivront le 15 du courant. Après cette époque, le Bureau des Assesseurs se réunira, dans son bureau, le 20 21, 23, 24 et 25 septembre prochain, afin de considérer les demandes des personnes qui se croient lésées.

E. P. HARPER,
Secrétaire du Board.
16 août—1m

BANQUE DES MERCHANTS.

Nlle-Orléans, 30 juillet 1867.

A une assemblée générale des Actionnaires de cette Banque, tenue le 27 avril dernier, plus des deux tiers ayant approuvé la réduction des actions, et confirmé par un acte du 10 de juin 1867, par devant Pierre Charles Cuvellier, notaire public—Les Actionnaires sont par le présent notifiés et requis de se présenter à la Banque, No 3 Commercial Place, pour échanger leurs certificats de cent piastres par action pour de nouveaux certificats de trente piastres, conformément au dit acte.

A. LURIA,
Secrétaire.
31 juillet—30 f

HOTELS, RESTAURANTS, etc

LA DOMINICA.

Confiserie, Pâtisserie, Glaces et Sorbets.

LUNCH ET REPAS SUR COMMANDES,

NOCES &c,

Angle Canal et Bourgogne,

L. E. GASTINEL.
30 mai—1 an

RESTAURANT ST-LOUIS.

75 & 77.......RUE ST-LOUIS......75 & 77

Tenu par H. Barthe.

M. HENRI BARTHE a l'honneur de prévenir ses amis et connaissances ainsi que le public que le samedi, 1er juin, il ouvre l'ouverture de ses nouveaux salons de société et cabinets particuliers qu'il vient de faire construire au-dessus de son restaurant. Rien n'ayant été épargné pour que ces salons soient vastes et aérés, communiquant à une jolie et spacieuse galerie, et l'ameublement étant en tout point conforme à l'agrandissement de son établissement, les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance y trouveront toujours le comfort et l'élégance désirables. Comme par le passé, un chef de mets fins et variés, une cuisine succulente des vins de premier choix et un service des plus empressés.

Le Restaurant restera ouvert tous les jours jusqu'à minuit.

RESTAURANT FRANCAIS,

..................RUE ROYALE..................

Tenu par Philippe Forget,

Successeur de GALPIN.

CHAMBRES GARNIES—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptêmes, &c., &c. M. FORGET conservera ses anciens prix.
1er juillet

RESTAURANT COSMOPOLITE

LOUIS CHAPLAIN, propriétaire.

No 11 Rue Royale, entre Canal et Douane—SALON pour dîner pour noces et repas de famille—CHAMBRES garnies pour les habitants—Le restaurant sera toujours pourvu de tout ce que le marché pourra fournir de meilleur; ainsi que la cave, qui sera remplie des meilleurs vins de Bordeaux et de Champagne. Les prix seront des plus modérés. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.
27janv—1 an

BLADON SPRINGS—Sources de Bladon, — Comté Choctaw, Alabama.

CET délicieux établissement de Bains est ouvert et pr[illegible] à recevoir les pensionnaires.

Nous sommes dévoués pour l'attention des malades d'une manière toute spéciale en raison de ces eaux de l'efficacité. Les eaux de ces bains sont efficaces pour le rétablissement de la santé des personnes atteintes de Dyspepsie, de maladies du foie et de la vessie, des maladies des femmes et des maladies de la peau.

Prix de la pension.......... $15 par semaine.

Des bateaux partent de Mobile tous les Mardis et Samedis soir pour les Sources.

JAMES CONNOR & CO.
Propriétaires.
10 mai—4m

SEPTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.

[illegible] No 14.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 juillet 1867		$70,141 23
Savoir: Sur les risques d'incendie	$50,700 00	
" " de mer	11-637 15	
" " de rivière	7,804 08	$70,141 23
Moins: Portés sur les risques d'incendie	$12,373 00	
" " de mer	[illegible]	
" " de rivière	[illegible]	$30,440 14
		$30,440 14
Frais de bureau moins le montant au crédit des dépenses annuelles, &c	$13 718 10	
" Ré-assurances	2,415 17	
" Primes remboursées	485 26	$16 000 50
		$22 [illegible]
" 15, 20 et 25 pour cent alloué aux assureurs pendant l'année		15,068 97
		$7,733 73
Somme réservée pour risques non expirés		5,350 00
		$2,383 73
En caisse	$16 721 11	
Effets à recevoir en main	17,000 00	
Primes en voie de perception	3,653 45	
Placé en bons de la ville	10,000 00	
Balance due sur des billets de souscription	107,373 [illegible]	140,044 16

Ce qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

A. SCHREIBER, Président pro temp.
N. AUGUSTIN, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi:

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans, ce 27 août 1867.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer un an d'intérêt de six pour cent sur les certificats émis de scrip, à partir du 1er octobre prochain.

— DIRECTEURS —

Placide Forstall,	F. Dolhonde,
James Jackson,	A. Forstall.
Adolphe Schreiber,	L. R. Coleman,
Charles Roman,	Jas Pollock,
J. F Schroeder,	B Laplace,
Alfred Dufilho,	W. C C. Claiborne.

Cette Compagnie continue d'assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière, aux taux du tarif de primes et elle remboursera 15 pour cent aux personnes qui se font assurer.

PLACIDE FORSTALL, Président.
N. AUGUSTIN Secrétaire.
29aout—1m

CHOLERA.

Liqueur anti-cholérique de Raspail.

CETTE liqueur inventée par M. Raspail, (un des plus grands chimistes du monde) est le seul préservatif reconnu efficace et employé par les trois quarts des populations européennes menacées du choléra.

C'est un remède certain contre la diarrhée chronique, la dysenterie, etc.

A vendre par
F. GAUDOZ, Pharmacien,
Encoignure Orléans et Bourbon.
1er aout—

INJECTIONS ET PILULES DU Dr. RICORD,

Pour la guérison de la Gonorrhée récente ou chronique chez les deux sexes, médication facile, cure garantie, à vendre par

E. GAUDOZ, Pharmacien,
Enc. Conti et Bourgogne.
23 juillet

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Eczéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDOZ,
Pharmacien de l'Université de Paris
Enc. Conti et Bourgogne.
23 juillet

Bons d'améliorations de la ville de Jefferson.

No. 887.

RÉSOLU que les nouveaux bons de la ville—bons dont l'émission a été autorisée en vertu de la résolution No 875, soient mis entre les mains de H. M. Van Solingen pour être vendus et négociés par lui en qualité de courtier; qu'aussitôt approbation du maire et du comité de finance, les ventes devront être soldées comme effectuées et que les bons devront être émis en faveur des acquéreurs. Le contrôleur et le trésorier devront annoncer les dites ventes et le résultat des dites ventes au conseil, à chaque réunion qui les suit.

J. J. KREIDER,
Président du Conseil.

Approuvé le 25 juillet 1867.
(Signé) JOHN T. MICHEL, Maire.

Conformément à la susdite résolution, le soussigné recevra des propositions pour l'achat des susdits bons. Ces bons sont émis pour l'amélioration de certaines rues de la ville de Jefferson et le paiement ponctuel de l'intérêt est garanti par l'imposition d'une taxe spéciale d'un quart d'un cent, laquelle taxe sera déposée à la banque de cette ville dans ce but spécial et à l'effet de les racheter.

H. M. VAN SOLINGEN,
Rue Carondelet No 28
3 aout—1 m

PERUVIAN BARK BITTERS.

(Bitters de Quinquina du Pérou.)

CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT

Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frissons.

PRÉPARÉ à la NOUVELLE ORLÉANS d'après la recette d'un ORDRE RELIGIEUX PRATICANT DU SUD, d'une science reconnue, composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PEROU choisie spécialement à cet effet.

Les propriétaires offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre et un tonique, comme un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DÉPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULANT AGRÉABLE.

Cet AMER guérit de la DYSPEPSIE, de l'INDIGESTION, de MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIEVRE INTERMITTENTE, de la FIEVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES DE FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PERIODIQUES.

Dr. M. PEEL & Co.,
seuls propriétaires et fabricants
NLLE-ORLEANS (La), 134, rue de Chartres.

Geo. E. KOUNS & Bro, rue de la Commune No 59, [Agents pour la vente en gros]

A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS.

Société de Bienfaisance des Capitaines de bateaux à vapeur.

Nouvelle-Orléans, 22 juillet 1867.

LA résolution suivante a été adoptée, aujourd'hui, par la Société de Bienfaisance des capitaines de bateaux à vapeur:—

"Il est résolu, qu'à partir du 1er septembre 1867, tous les bateaux à vapeur qui naviguent sur le fleuve Mississippi et ses tributaires s'engageront vingt-cinq pour cent de fis de plus pour toute notion qui ne sera pas portée par les cercles de fer et particulièrement celui de fer par les cercles de fer."

C. T. REEDER, secrétaire.
23 juil—2m

Les Cercles en Fer de Fassmann

POUR LES

BALLES DE COTON.

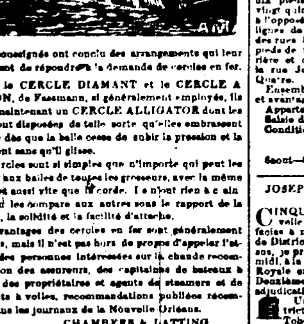

LES soussignés ont conclu des arrangements qui leur permettent de répondre à la demande de cercles en fer.

Outre le CERCLE DIAMANT et le CERCLE A BOUTON, de Fassmann, si généralement employés, ils offrent maintenant un CERCLE ALLIGATOR dont les dents sont disposées de telle sorte qu'elles embrassent le cercle dès que la balle cesse de subir la pression et la retiennent sans qu'il glisse.

Ces cercles sont si simples que n'importe qui peut les attacher aux balles de toutes les grosseurs, avec la même facilité et aussi vite que le corde. Il n'est rien à côte de eux qui se puisse comparer sous le rapport de la sécurité, la solidité et la facilité d'attache.

Les avantages des cercles en fer sont généralement reconnus, mais il n'est pas hors de propos d'appeler l'attention des personnes intéressées sur la chaude recommandation des assureurs, des capitaines de bateaux à vapeur, des propriétaires et agents de steamers et de bâtiments à voiles, recommandations publiées récemment dans les journaux de la Nouvelle Orléans.

CHAMBERS & LATTING,
Rue Carondelet, No 61, Nlle-Orléans.
21 juillet—3m

ST. LEON DESTEZ,

COURTIER,

65.........RUE TOULOUSE.........65

Entre Royale et Bourbon.

Vente et achat de propriétés. Donnera également tout son attention à la location des maisons et magasins.
4 fev—

Bois de choix pour comptoirs, etc

DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.

ALEX. McCONNELL,
rue Carondelet No 184.
13 juin—1 an.

Avis important.

Aux acheteurs de cercles en fer.

Nlle-Orléans, 18 mai 1867.

A M. John T. Butler,

Nous, soussignés, qui depuis nombre d'années, pressons du coton qui vient sur ce marché, déclarons avec plaisir, dans l'intérêt des négociants, des planteurs et du public en général, qu'à notre avis, le Butler Buckle Cotton tie (le cercle en fer, à boucle, de Butler) de vraiment le plus le sûr de tous les autres cercles, car c'est le plus fort, le plus simple et celui qui s'adapte le mieux à la balle. Nous pressons plus aisément et plus rapidement une balle de coton qui retient ce cercle.

La bouche des autres cercles est plus faible et très peu sûre. Nous avons été forcés, dans plusieurs cas, de nous servir, à nos propres frais, de la boucle de Butler en remplacement des autres.

SAML. BOYD & CO.,
Des Presses à coton Shippers, Union et de l'Independant Yard.

THOS. M. SIMMONS & CO.
Des Presses Alabama et Crescent City.

ISAAC RANDOLPH,
De la Presse Pélican.

STANLEY & CO.,
De la Presse Commerciale.

C. H. CHASE,
De la Presse Virginia.

C. A. PASTEUR,
Propriétaire de la Presse Cooper.

IRVINE KOPMAN & CO.,
De la Presse des Marchands.

GAUTIER, ALLAIN & CO.,
De la Presse Penn.

E. M. PASTEUR,
De la Presse Fire Proof.

Ayant obtenu l'agence pour la vente de ce célèbre, Cercle à Coton, nous sommes prêts à remplir les ordres des négociants, des planteurs et des marchands de la campagne.

W. A. BELL & CO.,
Marchands de toile d'emballage et de cercles,
1er juin—3m
Rue Natchez No 31, Nlle-Orléans

GEORGE F. BRETT,

11..........rue St-Pierre..........11

NOUVELLE-ORLEANS

CUIRS, LAINE ET MOUSSE

de toute qualité, à vendre et à acheter.
6 avril—1 m

O. B. GRAHAM & Co.,

139........RUE GRAVIER........139

Entre les rues Camp et St-Charles.

IMPORTATEURS DE

Marchandises sèches, étrangères et du pays.

AGENTS DU

"YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST,

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand assortiment de marchandises qu'ils ont en magasin et qui arrivent par les premiers bâtiments d'Europe et d'Amérique.—Toile d'Irlande, toile blanche, toile de fil, toile écrue, mouchoirs, linge de table, toiles à coudre, toiles pour draps, toile à batiste, toile de lin [illegible] toiles écrues et blanches, [illegible] Plateaux [illegible], toiles à voile, [illegible] de coton, indiennes, bas, chemises, [illegible], Dentelles, Bonnets, Rubans, [illegible]. [illegible] de chemise, etc.
19 fév—1m

ABSINTHE SUISSE

d'Edouard Pernod, Neuchâtel.

L'IMPORTATION de cet article en caisses de moins de trente gallons étant maintenant prohibée, le soussigné a conclu des arrangements pour importer en barils de 30 galons et en caisses de douze bouteilles. Il fournira à ses pratiques et au commerce en général, en fait de ce célèbre article en futailles. Il se fournira par ce commerce, par ce moyen à leur convenance des collections.

G. W. DUNBAR & SON,
Rue St-Louis, Nos 12 et 14.

N. B.—La maison se tient constamment en garde contre toutes les contrefaçons du ce nom et celles de la maison Edouard Pernod.
5juillet—

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu la Dame Honora Wallace.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de vente rendu dans cette affaire et à moi adressé par l'Honorable Cour du Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi trente-un août 1867, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de:

Le fonds et l'installation d'un magasin de modes situé au No 791 rue Dryades, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire.

Conditions.—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
3aout—1

LAFITTE, DUFILHO & CO, vs JOSEPHINE SACHE.

COUR de la Troisième Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans—No 2,750—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de la Troisième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI trente et un août 1867, à 10 heures A. M., dans mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles et d'effets suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29 août—28, 26,30,31.

LOUIS MESTIÉR vs CHARLES KAMMARAK.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,779.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, 2 septembre 1867, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison située au No 201, rue de la Vieille-Levée, aujourd'hui occupée par le défendeur.

Aussi, l'installation du Poste de Café au Marché aux Légumes, Deuxième District de cette ville.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
28 aout—31—3,6,8 sept

H. G. GUSTO vs la Dame LOUISE ALEXANDRE.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,040 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI 9 de septembre 1867, à 4 1/2 heures P. M. à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente et adjudication de—

Un lot de meubles et d'effets, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
29 août—31—3 6,8 sept

HENRY SAMORY vs BENJ. F. SMITH.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 18.195—En vertu d'un ordre de vente rendu le 22 août 1867, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, trois de septembre 1867, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison occupée par le défendeur, au coin des rues des Remparts et Toulouse, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29 août—28,29,30,31—3 sept

JOHN LONERGEN & ANDREW McDONALD, vs PATRICK CONROY.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 21,176. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le Samedi sept de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite ci-après, savoir:

Un terrain situé au faubourg La Course, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Jean-Baptiste, des Orangers des Pacaniers et La Course, désigné par le No Cinq, suivant plan dressé par L. H. Pilié, ci-devant voyer, daté du 27 de décembre 1841 et déposé en l'étude de T. Seghers, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No 84 de son livre de plans.

Le dit terrain mesure, mesure américaine, conformément au dit plan, vingt-cinq pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue St Jean-Baptiste, sur une profondeur et façade à la rue des Orangers, de quatre-vingt-seize pieds.

Ensemble avec l'usage d'une allée commune.

Ensemble aussi, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John C. Phillips, suivant acte au rapport de Thomas Beck, notaire public en cette ville en date du 21 avril 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 aout—15 23 31—sept 7

VICTOR CHOPPIN vs W. COX & CO.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 15,207—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi vingt-trois de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans la Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite ci-après, savoir:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de Camp, St Jean, Julie et des Magasins, désigné par le No Cinq, suivant plan dressé par [illegible], le 27 avril 1842 et déposé en l'étude de Félix Grima, alors notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure vingt-cinq pieds trois pouces et sept lignes de face à la rue du Camp, sur un vingt-neuf pieds et un pied six pouces de profondeur, mesure américaine et par un même sur cent vingt pieds de face, le tout qu'il appartient à la rue St Joseph, conformément à la susdit plan, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus, comme appartenant au défendeur Walter Cox.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
22 aout—31—sept 9 16 23

L'ETAT DE LA LOUISIANE, vs T. NORMAN, jugement contre T. NORMAN, principal, GEORGE HUMAN, sécurité.

PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 18,902. En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, sept septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite ci-après, savoir:

UN certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro huit de l'îlet numéro cent-treize, borné par les rues St Louis, Prieur, Roman et la Promenade Carondelet, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, ci-devant voyer, en date du 17 janvier 1849 et déposé pour d'inscription dans les archives de Joseph R. Beard, notaire public en cette ville. Le dit terrain ayant la forme triangulaire et mesure cinquante pieds de face et quatre lignes de face à la rue St-Louis, sur quatre-vingt-six pieds neuf pouces et six lignes en profondeur, sur une ligne perpendiculaire limitrophe du lot numéro sept, et sur un angle aigu de profondeur .... ligne perpendiculaire et de rencontre à un point sur la ligne de la Promenade sur ligne limitrophe.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o—Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet, et les rues Johnson, St-Louis et Prieur, désignés par les numéros Quatre et Cinq de l'îlet numéro Trente Cinq, d'après un plan dressé par Allou D'Hémécourt, alors voyer, en date du 18 juillet 1853 et déposé en l'étude de F. C. Cuvellier, notaire public en cette ville, sous la date du 1er octobre 1853.

Les dits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir:—Le No Quatre mesure deux pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue St Louis, quatre-vingt dix pieds sur deux lignes à la limite du No Cinq, quatre-vingt-dix pieds huit pouces et trois lignes sur la ligne limitrophe du No Trois, et deux pieds de largeur sur lignes de largeur derrière.—Le No Cinq forme l'angle des rues St-Louis et Johnson, mesure trente-deux pieds de face à la rue St Louis, quatre-vingt-dix pieds huit pouces sur la rue Johnson et dix-neuf pieds de profondeur et face à la rue Johnson et sur la ligne limitrophe du No Quatre.

Ensemble avec tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y appartenant.

Appartenant au défendeur, George Human, et Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
8aout—8,15,23,31; 7sept.

JOSEPH LEHNHERR vs JEAN-JACQUES HANHART.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 17,728. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI sept septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite ci-après, savoir:

1o Un certain Terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Notre-Dame, Julie et du Commerce, désigné par le numéro Quatre, suivant plan dressé par W. T. Thompson, ci-devant voyer du Premier District de cette ville, le 6 janvier 1845

Ledit terrain ayant quinze pieds cinq pouces et deux lignes de face sur la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de soixante-sept pieds sept pouces et six lignes sur la ligne limitrophe du No Trois, et soixante-cinq pieds huit pouces et trois lignes sur la ligne limitrophe du No Cinq.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o Quatre-Vingt-Deux (82) Actions (aujourd'hui réduites à Soixante-Dix-Sept) du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur ladite propriété.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de ladite Banque des Citoyens de la Louisiane, suivant acte au rapport d'Adolphe Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 17 de novembre 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
8 aout—16,23,31; sept 7

VENTES DE CONSTABLE.

A. Rochereau & Co vs R. P. Dyche—No 2,812. 3me Justice de Paix.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Paul W. Collens, Juge dans l'affaire ci-dessus, je procéderai sur les lieux, encoignure Bienville et Avenue Carrollton, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI 31e jour d'août 1867, à 10 heures du matin, à la vente de deux CHEVAUX DE DISTILLERIE, et quarante (40) boucauts vides. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

A. LANGE, Constable.
22 aout—26 31

Thos. W. Botbick contre le Dr. A. Rosey.

COUR DU DEUXIEME Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans. No 2,560—En vertu d'un writ de fieri facias, que m'a adressé l'Hon. J. H. Braughn, Deuxième Juge de la Paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, le SAMEDI, 31 août 1867, à 10 heures du matin, dans la maison No 164 de la rue des Remparts, Premier District, les propriétés suivantes:—Une pharmacie et son contenu. Également: un lot d'étagères et le comptoir—Saisis dans le susdits procès. Conditions—Comptant sur livraison.

JOHN C. KUZAC,
constable.
3aout—27,31

M. W. SMITH contre A. J. PARMELEE.

DEUXIEME JUGE DE PAIX de la paroisse d'Orléans—No 2,050.—En vertu d'un alias writ de fieri facias que m'a adressé l'Honorable G. H. Braughn, Deuxième Juge de paix de la paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, le SAMEDI, 7 septembre 1867, à midi, dans la rue Clara, entre les rues Calliope et Delord, la propriété ci-après décrite, savoir:—

Un cheval de trait et son contenu—Saisis dans le susdit procès.—Conditions—Comptant, sur livraison.

JOHN C. KUZAC, constable.
29aout—28 31;7sept.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de SIDNEY F. TATE—No 29,569.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Wm Henderson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu S. F. Tate, décédé intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
P. E. O'RORKE,
Greffier.
31 aout—3,6sept

Succession de EUGENE et JAMES BORDUZAT.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que J. A. Bordusat a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administrateur à la succession de feus Eugène et James Borduzat, décédés intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
P. E. O'RORKE,
Greffier.
31 août—3,6sept

Succession de J. A. SCHMITT.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à compter du présent avis, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément à icelui. Un avis définitif ensuite fera d'une des fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour,
P. E. O'RORKE,
Greffier.
31 août—3,6sept

Succession de August Nieman et de Anna Reidermann—No 29,565.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Nicholas Siebel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu August Nieman et Anna Reidermann, décédés intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
P. E. O'RORKE,
Greffier.
28 août—31,3

Succession de Veuve Joseph Schomel—No 29,561.

DEUXIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—Attendu que D. H. Adler a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de Veuve Joseph Schomel, décédée intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
P. E. O'RORKE,
Greffier.
28 août—31,31

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALFRED BOULIGNY.

Succession de Francois Pantophile Bonneau, Neau.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur, Bureau No 20 rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan JEUDI le 26 septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Combat, juge de la Seconde Cour de District judiciaire pour la paroisse Jefferson, en date du 15 juillet 1867, [illegible] de la succession de feu François Pantophile Bonneau, paroisse Jefferson,

Une portion de terre mesurant à peu près quatre arpents et demi de face à la rivière Ouacha, s'étendant sur toute la profondeur de l'île jusqu'au lac Ouacha, bornée d'un côté par la propriété de Manuel Perrin et de l'autre côté par la propriété des successeurs Drouet fils. La distance des bords au pied de la rivière Ouacha, la dite terre reprend sa première largeur qui est d'environ cinq arpents jusqu'à la limite de la susdite profondeur jusqu'au lac Ouacha, cette profondeur est à peu près six milles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois (non achevée) contenant quatre chambres, galerie devant, etc., etc.

TERMES ET CONDITIONS—Une moitié comptant et la balance à un crédit de six et douze mois, en billets de l'acquéreur, dûment endossés, garantis par hypothèque sur la propriété vendue, payables à la Banque des Citoyens et portant 8 pour cent d'intérêt par an, après l'échéance jusqu'à parfait paiement et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites pour le recouvrement des dits billets.

Acte de vente par devant O. Dugué, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres de Revenu des Etats Unis.

24 août—31—7, 26 septembre

BILLETS A ORDRE.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur.

Bureau, No 20, rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan, lundi le 2 septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, par ordre de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et pour compte de qui de droit:—

1—Un billet tiré par D. F. Higginbotham à l'ordre et endossé par Rhorer & Kunts, pour la somme de douze cent trente-une piastres et 35 cts ($1,231 35), daté de la Nouvelle Orléans, 21 février 1861, payable le 4 mars 1862, portant 8 0/0 par an d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.

2—Deux billets tirés par madame E. A. Nicolas, à son propre ordre, et endossé par elle-même, de cinq mille cinq cents cinq piastres chacun, datés Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1859, payables le 1er février 1860 et 1861 respectivement, portant 6 0/0 d'intérêt par an, de la date jusqu'à l'échéance, et 8 0/0 après l'échéance jusqu'à parfait paiement—maintenant en jugement en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, Paroisse Terrebonne, Lee, No 2,135 du docket.......$11,000

3—Billet de J. Allison Ross à l'ordre et endossé par Geo. Connolly & Co pour la somme de sept mille cinq cent vingt piastres, daté Grand Fork, 23 janvier 1861, payable le 28 janvier 1862, portant 8 0/0 d'intérêt par an après maturité jusqu'à parfait paiement.......$7,520 00

4—Un billet de R. W. Dufey, à l'ordre et endossé par Coleman, Britton & Withers, pour la somme de treize mille huit cent soixante-neuf piastres et 48 cts, daté Nouvelle-Orléans 17 janvier 1861, portant 8 0/0 d'intérêt après l'échéance, payable le 20 décembre 1861, portant 8 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$13,869 48

5—Un billet de L. H. Belser & Brother, à l'ordre et endossé par Fellowes & Co, de trois mille neuf cents piastres, daté Deer Creek, Arkansas, 2 février 1861, payable le 12 février 1862, portant 8 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$3 900

6—Un billet de David C. Cross, à l'ordre et endossé par Fellowes & Co, de quatre mille quatre cent quatre-vingt quatre piastres et 85 cts daté Wellsburg, Arkansas, 22 août 1860, payable le 22 février 1861, portant 8 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$4,484 85

Un billet de Walton P. Smith, à l'ordre de et endossé par Fellowes & Co, de six mille piastres, daté de Concordia, Louisiane, le 10 juin 1860, payable le 13 avril 1861, portant huit pour cent d'intérêt l'an, de l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$6,000 00

Un billet de Madame Amanda S Stone, à l'ordre et endossé par Fellowes & Co, de six mille piastres, daté de Omega, Carroll, Lne, le 6 novembre 1860, payable le 9 juin 1861, portant huit pour cent d'intérêt l'an, après maturité jusqu'à parfait paiement.......$6,000 00

Un billet de Chs. G. McHatton, à l'ordre de et endossé par Fellowes & Co, de quatre mille piastres daté de Washington County, Miss., le 20 octobre 1860, payable le 28 avril 1861, portant 8 0/0 d'intérêt par l'an, après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$4 000 00

Un billet de Chs. G. McHatton, à l'ordre et endossé par Fellowes & Co, daté de Washington County, Miss le 10 octobre 1860, payable le 13 avril 1861, portant huit pour cent d'intérêt l'an, après l'échéance, jusqu'à parfait paiement.......$5 [illegible]

Deux billets de Leo Tarleton et John Tarleton conjointement et individuellement, à l'ordre et endossé par Fellowes & Co, de cinq mille piastres chacun, daté paroisse Ste Marie, Louisiane, le 9 mars 1861, payable respectivement le 12 février 1862 et le 9 mars 1862, maintenant en jugement en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane.......$10,000

Un billet de Edward H McCaleb, à l'ordre et endossé par J. W. Champlin & Co, endossé par Fellowes & Co, de dix-huit cent soixante neuf piastres 39 cents daté Benton, Mississippi, 20 mars 1862, payable le 2 décembre 1862.......$1,869 39

Un billet de Madame Amanda S. Stone, à l'ordre et endossé par Fellowes & Co, de quatre mille cinq cents piastres daté Omega, Louisiane, 27 décembre 1860, payable le 20 novembre 1861, portant 8 p. 0/0 d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement.......$4,500

Quatre traites tirées par W. P. Smith à son propre ordre et par lui endossé et par Fellowes & Co., de cinq mille piastres chacune, tirées sur J J Person & Co, acceptées par eux, daté Nouvelle-Orléans, 1er mars 1860, payable respectivement le 15 avril 1861, 13 décembre 1861, 18 avril 1862 et 29 mars 1862, portant 8 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$20,000

7—Un billet de David Barrow à l'ordre et endossé par C. G. Hunter de cinq mille quatre cent quatre piastres, daté Nouvelle-Orléans, 4 avril 1861, dû le 29 janvier 1862, portant 8 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$5,404

8—Un billet de C. C. Thornton, payable à son propre ordre et par lui endossé, de quinze cents piastres, daté Nouvelle-Orléans 21 février 1861, dû le 5 novembre 1861, portant 8 0/0 d'intérêt de l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$1500 00

9—Un billet de W. W. Wright à l'ordre et endossé par Holloway & Lonsdale, pour six cent cinquante piastres daté Nouvelle-Orléans 20 octobre 1861, payable le 28 février 1862, portant 8 0/0 d'intérêt par an après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$650 00

Un billet de H. C. Powell à l'ordre et endossé par Holloway & Lonsdale, de six cent cinquante piastres daté Nouvelle-Orléans, 2 novembre 1861 payable le 2 mars 1862, portant 8 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$650 00

10—Un billet de W. F. Scott, à l'ordre de Mordecai Williams & Co, de trois mille trois cents piastres daté Clark County, Miss, 20 novembre 1860, payable le 2 décembre 1861, portant 8 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$3,300

11—Une traite tirée par S. L. Chambliss et acceptée par Brander & Hubbard à l'ordre et endossée par F. H. Clausey, de quatre mille six cents piastres, datée du 1er juin 1860, due le 5 janv 1862—protestée.......$4 600 00

12—Un billet de John H. Johnson, à l'ordre et endossé par Robert Hoard & Clarke, de sept cent douze piastres 31 cts, daté Shilo Union Parish, Lne, 14 février 1861, dû le 4 février 1862, portant 8 0/0 d'intérêt par an après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$712 31

13—Un billet de H. A. Rucker, à l'ordre et endossé par Lewis & Odenby, de quatre mille sept cent quinze piastres 81 cents, daté Bowie, Bossier County, Texas, 22 janvier 1861 dû le 4 mars 1862, portant 8 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$4715 81

Un billet de Wm. R. Faring, à l'ordre et endossé par Lewis & Odenby, de quinze cents piastres, daté Nouvelle-Orléans, 22 mars 1861, dû 25 novembre 1862, portant 8 0/0 d'intérêt, après l'échéance, jusqu'à parfait paiement.......$1500 00

Un billet de J. M. Landum, à l'ordre de Lewis & Odenby, de quatre mille neuf cent piastres, daté Shreveport, Lne., 20 avril 1861, dû le 25 janvier 1862.......$4900 00

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

23 aout—31—2 sept

BILLETS A ORDRE.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur.

Bureau, No. 20, rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan, lundi le 2 septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, par ordre de la Banque des Citoyens de la Louisiane et pour compte de qui de droit:—

1—Un billet de S. M. Thomas, à l'ordre et endossé par Hawkins & Norwood, de deux mille cinq cents piastres, daté Shreveport, Lne, 19 mars 1861, dû le 4 mars 1862, portant 8 0/0 d'intérêt par an, après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$2500 00

Un billet de H. M. Brown à son propre ordre et endossé, de cinq cent cinq piastres 25 cts daté Caddo, Lne 7 février 1861, payable le 10 décembre 1861, portant 8 0/0 d'intérêt par an après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$505 25

Un billet de W. M. Willie à l'ordre et endossé par Hawkins & Norwood, de trois mille deux cent quatre-vingt-onze piastres 29 cents, daté Kirkwood, Miss. 6 février 1861, payable 9 novembre 1861, portant 8 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$3,291 29

2—Un billet de R. F. Gailard, à son propre ordre et par lui endossé, de trois mille piastres, daté Nouvelle-Orléans, 4 février 1861, payable 5 février 1862, portant 8 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement. Coupé, N. F., à la Nouvelle-Orléans, 4 février 1861.......$3,000

Un billet de Madame Amélie Bonneau, à son propre ordre et par elle endossé, de cinq mille cinq cent soixante piastres, daté Paroisse St Jean-Baptiste, le 16 février 1861, payable 18 février 1862, portant 8 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement et le hypothèque sur la propriété, daté le [illegible] 1861, par-devant [illegible] Soraparu, recorder.......$5,560 00

3—Un billet de G. Soraparu à son propre ordre et endossé par lui de trois mille sept cent soixante douze piastres et 12 cents—daté Paroisse St Jean Baptiste, le 16 février 1861, payable le 1er avril 1862, portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement.......$3,772 12

4—Un billet de J. W. Berry, à l'ordre et endossé par Geo. Connelly & Co de six mille quatre cent quatre-vingt-dix piastres, daté Providence, Lne, le 28 février 1861, payable le 5 mars 1862, portant 8 pour cent d'intérêt par an après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$6,490 00

Un billet de Azélie Caston, à son ordre et par elle endossé pour la somme de deux cent quatre-vingt-quinze piastres 6 cents, daté le 24 janvier 1861, dû le 24 janvier 1862, portant 8 0/0 d'intérêt par an après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$295,06

Un billet de Thos. Felps, à l'ordre et endossé par Rosser Prothro & Co, de cent vingt-sept piastres et 31 cents, daté 29 juin 1861, payable le 4 décembre 1861, portant dix pour cent d'intérêt par an après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$127 31

Un billet de R. B. Kennedy, à l'ordre et endossé par Rosser Prothro & Co de six cent quatre-vingt piastres 86 cts, daté 26 juin 1861, dû le 4 décembre 1861, portant 10 pour cent par an d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$680 86

Un billet de H. H. Kn x et Elizabeth Kent, à leur propre ordre et endossé par elle-mêmes et par Rosser Prothro & Co de, cent quatre-vingt-trois piastres 43 cents, daté le 16 mai 1861, payable le 4 décembre 1861, portant 10 pour cent d'intérêt par an après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$183 43

Un billet de Powers & Barnett, à l'ordre et endossé par Rosser Prothro & Co, de cent sept piastres et 30 cents daté 18 juin 1861, dû le 4 décembre 1861, portant dix pour cent d'intérêt par an après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$107 30

Un billet de Perkins & Smith, à leur propre ordre et par eux endossé, de neuf cent quatre-vingt-sept piastres 65 cts, daté 20 juin 1861, dû le 4 décembre 1861, portant 10 0/0 d'intérêt par an après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$987 65

Un billet de G. A. M. Steadman & M. S. Steadman, à l'ordre et endossé par Rosser Prothro & Co., de trois cent quatre-vingt-onze piastres 86[100, daté 26 juin 1861, dû le 4 décembre 1861, portant 10 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$391 86

Un billet de J. M. Sessions, à l'ordre et endossé par Rosser Prothro, de cent quatre-vingt-onze piastres 91 cts, daté 29 juin 1861, dû le 4 décembre 1861, portant 10 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$183 91

Un billet de Robert Taylor à l'ordre et endossé par Rosser Prothro & Co, de cent soixante dix piastres 39 cts, daté le 20 juin 1861, payable 4 décembre 1861, portant 10 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$170 39

Un billet de Seth F. Caston à l'ordre et endossé par Rosser Prothro & Co. de six cent trente quatre piastres 17 cts daté le 25 octobre 1861, dû le 4 juin 1862, portant 10 0/0 d'intérêt par an après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$634 17

6—Un billet de E. J. Delouy à l'ordre et endossé par H. Short et par Rosser Prothro & Co, de quatre cents piastres, daté 21 novembre 1861 et dû le 24 mai 1862, portant 10 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$400 00

Un billet de Thomas J. Hamilton, à l'ordre et endossé par Rosser Prothro & Co, de deux cent soixante-quinze piastres 48 cts, daté le 15 mai 1861, dû le 1er mai 1862, portant 10 0/0 d'intérêt par an après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$275 48

8—Un billet de E. G. Hayes, à l'ordre et endossé par Rosser, Prothro & Co, de six cent quarante-trois piastres 51 cts, daté 13 juillet 1861, dû 1er mai 1862, portant 10 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$643 51

9—Un billet de J. G. Johnson, à l'ordre et endossé par Rosser Prothro & Co, de cinq cent quatre-vingt-quinze piastres 98 cts, daté le 12 octobre 1861, dû le 4 juillet 1862, portant 10 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$595 98

10—Un billet de A. T. McNeely à l'ordre et endossé par Rosser Prothro & Co de douze cent six piastres 67 cts, daté le 8 octobre 1861, dû le 4 juin 1862, portant 10 0/0 d'intérêt par an, après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$1,206 67

11—Un billet de S. L. W. Morton à l'ordre et endossé par Rosser Prothro & Co de deux cent soixante douze piastres 70 cts, daté le 12 août 1861, dû le 4 mai 1862, portant 10 0/0 d'intérêt par an, après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$272 72

12—Un billet de madame M. Nettles, à l'ordre de et endossé par Rosser Prothro & Co de six cent quarante-neuf piastres 56 cts, daté 31 octobre 1861, payable le 4 mai 1862, portant 10 0/0 d'intérêt par an, après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$641 56

13—Un billet de Rhoda L Brown à l'ordre et endossé par Rosser, Prothro & Co, de sept cent quarante-six piastres, 77 cts, daté 25 octobre 1861, dû 4 mai 1862 portant 10 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$746 77

14—Un billet de L. B. Morrow, à l'ordre et endossé par Rosser Prothro & Co, de cinq cent quarante piastres, 61 cts, daté 29 avril 1861, dû le 4 mai 1862, portant 10 0/0 après l'échéance jusqu'à parfait paiement.......$540 61

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

27 août

BOIS DE CONSTRUCTION.

VENANT d'être reçu: Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités, par

V. DEMOUELLE,
Coin Toulouse et Basin.

☞ Assortiment complet des articles ci-dessus, toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres adressés par les marchands de campagne.
15 février—1 an

Le Dr. CHARLES EMELLS,

DENTISTE,

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, 3me maison après la rue du Canal, près de Lopez.

Extraction de dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.
3mars—

J. A. De HART,

DENTISTE,

17.........Dauphine..........17
Près Canal.
26 nov—

PLUS DE MAUX DE DENTS.

E. BARASSE,

Chirurgien-Dentiste.

Vient d'ouvrir ses offices à l'angle des rues St Pierre et Royale.

ENTRÉE PAR LA RUE ST-PIERRE.

Il extrait les dents sans douleur.—Heures de consultation de 8 A. M. à 3 h. P. M.
17 mai—

VENTES A L'ENCAN.

PAR EUGENE TOURNÉ.

Successeur de BERNARD TURPIN.

PAR EUGENE TOURNÉ,

Successeur de BERNARD TURPIN.

Vin rouge et Vin de Porto.

PAR EUGENE TOURNÉ.

MERCREDI le 4 septembre 1867, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan au magasin No 35 rue Vieille-Levée, pour le compte de qui il appartiendra—

25 caisses vin de Porto, à douzaine chaque,
5 do do 3 do do.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.
31 aout

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Les Billets de la Ville pris au pair

Grande vente de marchandises sèches, habillements, chapeaux, bottes, souliers et brodequins.

PAR HOLZ, BLOHM & Co.
JOHN C. BLOHM, encanteur.

SAMEDI, 31 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—

500 lots de marchandises bien assorties,
200 lots habillements de saison,
300 douzaines chapeaux pour hommes et pour jeunes garçons,
27 caisses bottes, souliers et brodequins.

Conditions—Comptant: la moitié en billets de la ville au pair, et le reste en billets du Trésor des Etats-Unis.

Egalement, à midi précis, pour le compte de qui il appartiendra—

35 caisses vin du Rhin, payables en billets de la ville.
30 aout

PAR VINCENT & CO.

Habillements extra fins et lingerie de messieurs,

PAR VINCENT & CO.
W. P. VINCENT, encanteur.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, dans leur salle d'encan au No 18 de la rue de Chartres, il sera vendu—

450 lots d'habillements de choix et de saison, expressément pour le commerce de la ville.

Habillements cachemir soie, croisé et tweed,
Pantalons, redingotes, et gilets de dessous en drap noir,
Pantalons cachemir et sack noir, gilet de dessous à volants noir, &c., &c.
31aout

FRANCIS FERNANDEZ & CO

Marchandises étrangères et du pays.

PAR FRANCIS FERNANDEZ & Co., F. FERNANDEZ, Encanteur—Aujourd'hui samedi 31 août, il sera vendu à 10 heures précises, à leur salle d'encan No 44 rue Vieille-Levée: 750 lots marchandises sèches étrangères et du pays, telles que cotons bleus et écrus de nîmes, flanelles, molletons écrus, Kentucky jeans, rubans, redingotes et jaquettes de dessous en drap noir, pantalons, caleçons, &c.—Conditions à la vente.
31 aout

PAR D. E. MORPHY.

Lithographies, médaillons, plumes en or, &c

PAR D. E. MORPHY, encanteur

IL sera vendu, samedi, 31 aout 1867 à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins: Lithographies encadrées médaillons dito, mappes de guerre, boîtes à cartes, plumes en or porte-plumes en argent, cartes Conf à jouer, cartes d'armes et de marine, enveloppes, &c.—Conditions: comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.
31 aout

Outils de ferblantier.—Outils de ferblantier

PAR D. E. MORPHY, encanteur

IL sera vendu, samedi, 31 aout 1867 à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins

1 jeu de machines de ferblantier,
1 jeu d'outils.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.
31 aout

Pipes en Terre d'Ecosse.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu mardi, 3 septembre 1867, à 11 heures et demie du matin, au magasin No 51 de la rue Tchoupitoulas, par ordre et sous la surveillance des gardiens du port de la Nouvelle-Orléans pour le compte de qui appartiendra,

H dans un carreau, P à l'extérieur—500 caisses pipes en terre d'Ecosse, plus ou moins avariées sur la barque Jane Ring. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.
31 aout

PAR S. GUINAULT

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT.
F BUCKINGHAM, Encanteur.

MARDI, 3 septembre 1867, il sera vendu, à 11 heures du matin, à Carrollton, sur le Canal Avenue à l'écurie de Taillefer,

18 belles vaches laitières plusieurs avec veaux, et les autres sur le point de vêler,
2 chevaux,
1 charrette à lait.

La clientèle et tous les ustensiles de la vacherie.

Conditions: Jusqu'à $200, comptant; et au-dessus de $200, neuf mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur.
31 aout

PAR O. VALETON.

Cloues: Cloues: Cloues:

1278 barilets Clous, à l'encan.

PAR O. VALETON, Encanteur.

SAMEDI, 31 aout, à 11 heures du matin, il sera vendu au No 43 de la rue Tchoupitoulas—

1278 barillets clous assortis du No 3 à 60.

Conditions à la vente.
20 aout

PAR PALFREY & HILL

SUCCESSION DE JOHN COTTLE.

—No 16,213.—

Vente, à l'encan, de douze terrains situés au faubourg Guest Bouligny.

PAR PALFREY & HILL.
H. W. PALFREY, Encanteur.

Bureau, rue Carondelet No 26.

SAMEDI, 31 août 1867 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, en vertu d'un ordre émané de l'Honorable Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 18 juillet 1867—les propriétés foncières ci-après décrites et appartenant à la succession de John Cottle, décédé, savoir:

DOUZE TERRAINS situés au faubourg Guest Bouligny, dans la paroisse et ville de Jefferson, dans l'îlet No 77, compris entre les rues Cadiz, Dryades, Valence et Baronne. Les dits terrains sont désignés par les Nos 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14, sur un plan dressé par C. A. Hedin le 15 mai 1854, et déposé par lui dans le bureau du notaire A. Mazureau, notaire.

Les TERRAINS Nos 3, 4, 5, 6 et 7 se touchent, ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Baronne sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 7 forme l'angle des rues Baronne et Cadiz. Les terrains Nos 8 et 9 se touchent; ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Cadiz, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les terrains Nos 10, 11, 12, 13 et 14 se touchent; ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Dryades, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 10 forme l'angle des rues Dryades et Cadiz. Le tout d'après le plan exposé dans la salle.

Conditions de la vente.—Un tiers comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis; le reste à 1 et à 2 ans de l'adjudication, à 8 0/0 d'intérêt par an, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an, de la date jusqu'à la vente à parfait paiement, et garantis par une hypothèque et privilége sur la propriété vendue. La hypothèque devra contenir la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite légale pour le recouvrement du montant des billets.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenus intérieurs des Etats-Unis, par devant Wm. Shannon, notaire public, aux frais des acquéreurs.
26 juil—aout—1,24,31

PAR G. DE FERIET.

Vente pour le Compte d'un Premier Acquéreur.

Propriété de prix dans la rue Dauphine, sur la ligne du chemin de fer de la ville.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Bureau, No 62 de la rue Royale.

JEUDI le 5 septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu, pour le compte et aux risques de F. Shuemaker, le premier acquéreur qui a refusé de remplir les conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 20 mai 1867—

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Grands-Hommes, Bons-Enfants, Dauphine, Poleyras, Craps ou Bourgogne, et Lesseps. Le dit terrain est désigné par le No 2 et mesure 71 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur 95 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur.

Les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur le dit terrain comprennent une maison en bois, ayant six chambres, un corridor, une cuisine de deux chambres, etc.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque et privilége, portant 8 0/0 d'intérêt l'an, de la date de la vente et l'an, du jour de la vente à parfait paiement. Les billets devront être assurés pour toute leur valeur et la police transférée au vendeur. En cas de procès pour le recouvrement du montant d'un billet, les acquéreurs devront payer cinq pour cent (honoraires d'avocat), sur le montant recouvré.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, par devant Abel Dreyfous, notaire public, aux frais des acquéreurs.
24 aout—24,26.31—sept 2,5

PAR CHARLES E. FORTIER.

Succession de James Davern.

Par CHARLES E. FORTIER, Encanteur.

Bureau, rue Bienville, No 33

SAMEDI, 7 septembre 1867, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 19 octobre 1866, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Deux Terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dryades, Baronne, Lafayette et Girod. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 1 et 2. Le terrain No 1 a 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Dryades, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Le terrain No 2 forme l'angle des rues Dryades et Lafayette; il a 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Dryades, sur 127 pieds de profondeur et façade, à la rue Lafayette, de 127 pieds 10 pouces 5 lignes.

Conditions—Moitié comptant, en billets du Trésor des E.-Unis; le reste à un crédit d'un et de deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt, de la date à parfait paiement et hypothèque sur les propriétés vendues.

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant W. Shannon, notaire public, aux frais des acquéreurs.
7 aout—17,24,31—sept 7

PAR FORSTALL & SPEAR.

VENTE DE SYNDIC.

Vente de Terrains de valeur situés dans le Troisième District.

A. Leblanc et Lauve & Leblanc vs leurs Créanciers.

PAR FORSTALL & SPEAR.
PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

Salle d'encan, 36 rue Bienville.

MERCREDI 4 Septembre 1867, à midi précis, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et de conformément à un ordre de l'Hon. E. T. Fellowes, Juge de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 24 juillet 1867, les propriétés ci-après décrites, dans l'affaire ci-dessus:

1o—UN CERTAIN LOT DE TERRE situé dans le faubourg Washington, Troisième District, dans l'îlet No 7, compris entre les rues Craps, Grands-Hommes, Port et St-Ferdinand, désigné par le No 17, mesurant (mesure américaine) 29 pieds et 2 pouces de face sur la rue Craps, par 100 pieds de profondeur, d'après un plan tiré, le 16 mars 1836, par J. H. Pilié, alors voyer de la ville, et déposé à l'étude de Félix de Armas, notaire public en cette ville.

2o—UN CERTAIN LOT DE TERRE situé également dans le faubourg Washington, dans l'îlet No 7, compris entre les rues Craps, Grands-Hommes, Port et St-Ferdinand, désigné par le No 17, mesurant (mesure américaine) 30 pieds et 3 pouces de face sur la rue Craps, par 100 pieds de profondeur, d'après un plan tiré, le 16 mars 1836, par J. H. Pilié, alors voyer de la ville, et déposé à l'étude de Félix de Armas, notaire public en cette ville.

Termes et Conditions — Une moitié comptant; pour la balance un crédit de six mois en billets garantis par hypothèque sur la propriété, payable 6 mois après la vente, portant 8 p. 0/0 d'intérêt de la date à l'échéance, et en cas de poursuite, 8 p. 0/0 d'intérêt après l'échéance jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente et compris les timbres de l'internal revenu, par devant A. Mazureau, not. pub., aux frais de l'acquéreur.
30 juil—aout 3,10,17,31; sept 3,4

PAR CHS. T. NASH.

Succession de J. J. HANNA, décédé.

4 bons de construction, première hypothèque du grand chemin de fer de la N. O. de Jackson et du Nord.

Par CHAS. T. NASH, Encanteur,

Bureau au Masonic Hall, Auction Mart, au coin des rues St Charles et Perdido,

SAMEDI, 31 août, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Jno W. Thomas juge de la 2me Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 15 juin 1867, No 29,523 du docket il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite succession—quatre bons de construction, première hypothèque, de $1,000 chacun, du Grand chemin de fer de la N. O. de Jackson et du Nord, de 8 pour cent, coupons payables le 1er janvier et le 1er juillet.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
21 aout—28, 31

CHAPELLERIE FRANÇAISE,

RUE DU CANAL, No 137 1/2.

VICTOR BOUTROUE,

(Successeur de Magnée, No 38, rue St. Charles.)

Fabricant de CHAPEAUX de Soie et de Castor, sur commande, pour hommes, jeunes garçons et enfants, à des prix très réduits, rue du Canal, No 137 1/2, entre Dauphine et Bourgogne.

Le Dr. J. V. Delagrave,

ancien médecin interne des hôpitaux de Paris,

ancien chirurgien-major de la marine impériale française,

A transféré son domicile et ses offices au No 134, rue St-Philippe, entre Bourgogne et Remparts. Traitement des maladies chroniques ou aiguës.—Consultations de 10 heures à midi, et de 4 heures à 6 heures.
30 juillet—

Vis Newell à Coton.

LA meilleure presse à coton est celle qui se trouve à la VIS NEWELL A COTON construite spécialement. Elle a beaucoup perfectionnée, pour être vendue exclusivement. Il sera fait un escompte libéral aux planteurs.

W. L. CUSHING,
rue St Charles, No 84
4 août—1ms—t. l. 3 jours

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Bottes, souliers, brodequins, linge fait, chapeaux et sacs de voyage.

PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, Encanteur.

SAMEDI 31 août, il sera vendu à 10 heures précises, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée.

120 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général
100 lots linge fait de saison,
100 douzaines chapeaux,
100 do sacs de voyage.

Conditions à la vente.
30aout

PAR J. P. BOISSEAU.

Beurre, jambons, balais, porc, biscuits soda et biscuits doux.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur, bureau rue Gravier, Nos 49 et 51—Il sera vendu, aujourd'hui, samedi 31 août 1867, à 11 heures du matin, au magasin Nos 49 et 51 de la rue Gravier: Porc, beurre, jambons, balais, biscuits soda et biscuits doux, farine, huile à cuire, tabac, cigares, eau-de-vie, whisky, genièvre, vin rouge, champagne, &c.—Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
31 aout

MONTGOMERY, BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 31 d'août, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à siéges à ressorts, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à allonge, miroirs, tableaux, poeles, batterie de cuisine etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à siéges et bois et rotin.
31 aout

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan.

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu samedi 31 d'août, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Linet, rue Gravier.

Elégants Chevaux appareillés.
do do de monture.
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières.

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis
31 aout

SUCCESSION DE CONSTANTINE McFALLIN
No 29,381—La barge modèle MADISON.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 31 août 1867, à [illegible] du matin, à leur ancienne salle d'encan, No 87 rue du Camp, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District daté du 13 août 1867, et portant le No 29,381 du docket de la dite Cour.

La barge modèle MADISON, du port de [illegible] On peut l'examiner à l'extrémité de la rue First—Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
22aout—31

Lebeau magasin en briques et à quatre étages, bien situé, au coin des rues Camp et Canal

Vente à l'encan.

Dans l'affaire de la Première Banque Nationale de la Nlle-Orléans.—No 18,141. Devant la Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR MONTGOMERY, BROS & CO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

EN vertu d'un ordre de vente, daté du 3 juillet 1867, et des ordres supplémentaires datés du 16 juillet et du 12 août 1867, rendus par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire de la Première Banque Nationale de la Nlle-Orléans, No. 18,141 du dossier de la dite Cour, je vendrai à l'enchère publique, SAMEDI, 28 septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane dans le Deuxième District de cette ville, la propriété ci-après décrite:

UN TERRAIN, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus avec tous les droits, voies, servitudes, priviléges et avantages qui lui appartiennent—lequel terrain est situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Commune Camp et Magasins. Le dit terrain est désigné par le No 1, et forme l'angle des rues Camp et Canal, il a 56 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue du Canal, 58 pieds 5 pouces de profondeur et façade à la rue du Camp 32 pieds 5 pouces de face sur la ligne d'un côté et 24 pieds 10 pouces dans le fond du lot, au pied angle, avec [illegible] au plan dressé par Alcide Marie, voyer, le 15 octobre 1862, et annexé à un acte passé par devant Wm. A. Benedict, notaire, le 26 novembre 1860.

Cette propriété a été acquise par la Banque Nationale de la Nlle-Orléans du Dr Edouard Barnett et de Wm. Mann Terry, sauf certains propriétaires par acte passé par devant Wm. A. Benedict notaire, le 2 janvier 1866. C'est la même propriété que la Première Banque Nationale a acquise du Dr Edouard Barnett et de Henry Hart, le 4 avril 1867, par acte passé par devant P. Chas Cuvellier, notaire public.

Conditions—L'acquéreur assumera—

1o—Le privilége de dessèchement.

2o—L'hypothèque accordée par Henry Hart pour garantir le paiement de quatre billets de (de $5,000 chacun) ou montant de $20,000 payables à 4, à 6, et à 8 mois, de la date de leurs dates, et portant intérêt au taux de 8 pour cent l'an, d'un billet fait par lui pour garantie le recouvrement &c, d'un billet fait par lui, pour la somme de $20,000 trente mille piastres, daté du 15 mars 1866 et à six mois après date, et payable à 7 mois de date. Le paiement du dit billet à été garanti par une hypothèque sur la propriété susdite, par acte daté le 27 novembre 1867 et passé par devant Chas Cuvellier, notaire public.

4o—L'hypothèque accordée par Thos F. May, président de la Première Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, le 4 avril 1867 par garantir le paiement d'un billet donné par lui en différé pour la somme (de douze mille) (1,473 36) payable le 29 octobre 1867.

Pour le reste—l'acquéreur paiera au comptant.

Cette vente est faite sujette à un bail de F. Brook Co. par acte passé par devant Edward Barnett, notaire public, le 15 janvier 1866 pour le terme de trente-quatre mois à partir du 1er janvier 1866 à raison de $5,500 par an pour lequel loyer est une propriété de Drey[illegible] Bros & Co, ont donné leurs billets excepté les trois derniers mois pour que l'acquéreur ait ce qui sera dû. Aucun de ces billets ne sera payé à l'acquéreur avant le mois d'adjudication en raison de prix excepté les trois mois de loyer dû à payer.

Les plans sont exposés à la Bourse.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant P. C. Cuvellier notaire public aux frais de l'acquéreur.
15 aout—24 31 septembre 7

PAR C. E. GIRARDEY & CO

Terrain rue Tchoupitoulas.

Succession d'Anna Maria Hecker épouse divorcée de George H. Carr—No 27,741—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur,
Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, 7 septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 22 juillet 1867, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la susdite succession la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre désigné par le No 2, de l'îlet No 18 Faubourg Harmony, situé dans le Quatrième District de cette ville, compris entre les rues Harmony et St Thomas dans le Quatrième District de cette ville. Ledit terrain mesure 30 pieds de face sur la rue Levee, ou Tchoupitoulas, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, faisant un pied sur [illegible].

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de 1867.

Acte de vente et les timbres de Revenu aux frais de l'acquéreur par devant J. F. Coffey, notaire.
31 aout—3 14,22 oct 5

Propriété dans un quartier d'affaires, dans le Quatrième District—au coin des rues Jackson et Water.

Succession de James Ormsby.

No. 29,396. Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.

Bureau No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, 7 septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 15 juillet 1867, il sera vendu, à l'enchère publique pour le compte de la succession de James Ormsby—la propriété ci-après décrite, savoir:

UN TERRAIN situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Water, Jackson, Joséphine et Levée ou Tchoupitoulas. Il forme l'angle de la rue Water et Jackson, et est désigné par le No 1 sur un croquis dressé par le ci-devant voyer et annexé à la procédure dans la succession de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans le dossier du procès No 13677. Intitulé C. E. Rogers vs J. Ormsby et al—lequel terrain a 34 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Water, sur une profondeur et façade de 96 pieds 6 pouces à la rue Jackson; il est borné par le terrain No 2 du côté qui se rapproche le plus de la rue Joséphine et du côté qui se rapproche le plus de la rue Tchoupitoulas est borné par le terrain No 2 qui forme l'angle des rues Jackson et Tchoupitoulas. Les améliorations se composent d'une bâtisse en bois, à étage, convenant aux affaires, ayant 4 chambres, magasin, cour, etc.

Conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis; le reste à un crédit d'un an. Les acquéreurs devront fournir leurs propres billets à leur propre ordre, et endossés par eux, divisés en coupons si on l'exige, portant intérêt de 8 pour cent l'an de la date de la vente à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilége de vendeur sur la propriété vendue avec la clause de "non aliénation" et 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de poursuites. Les billets devront être assurés pour toute leur valeur et la police devra être transférée à la Banque. Les acquéreurs devront en outre payer toutes les taxes de 1867.

Les actes de vente, y compris les timbres de Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant W. H. Peters, notaire public, aux frais des acquéreurs.
7 août—17,24,31—7sept

Terrains pour bâtir, sur les rues Gasquet et Broad.

Succession de James Bradley.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No—

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.

SAMEDI, 7 septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 1867, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la succession de James Bradley, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Broad, Gasquet, Palmyre et White. Le terrain A a 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 128 pieds 10 pouces. Le terrain B a 30 pieds de face à la rue Gasquet, sur 128 pieds de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de crédit en billets des acquéreurs garantis par hypothèque et privilége de vendeur, portant 8 p. 0/0 d'intérêt l'an de la date jusqu'à parfait paiement, et 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de 1867.

Les actes de vente, y compris les timbres de Revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais des acquéreurs.
7 août—17,24,31—7sept

Maison double Nos 106 et 108 rue Ste Marie entre les rues Annonciation et Chippewa.

Jacob Keugger Jr. et als. vs. Mary Velz. No 28,964.—

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans.

Vente pour opérer un partage.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.

Bureau, No. 17, Exchange Place.

SAMEDI, 7 septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à l'enchère publique pour opérer un partage, la propriété ci-après décrite, savoir:

UN LOT DE TERRE dans le 4me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Marie, St-André, Chippewa et Annonciation désigné par le No 13 et mesurant (mesure américaine) 32 pieds de face à la rue Ste Marie, sur 130 pieds de profondeur et lignes parallèles (mesure française). Les améliorations consistent en une maison double, à un étage avec 8 chambres, cuisine de 2 chambres, ayant façade sur la rue, écurie, hangar, 3 citernes, arbres fruitiers dans la cour, et propriété connue par les Nos 106 et 108 rue Ste-Marie.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis: l'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de 1867.

Actes de vente et les timbres de Revenu aux frais de l'acquéreur pardevant E. Barnett, notaire public.
31 août 6,24,31 sept 7

GIVEN, BROWN & CO,

R. F. GIVEN,	D. A. GIVEN,
W. G. BROWN,	R. K. DURKERSON.

Successeurs de GIVEN, WATTS & CO,

FACTEURS DE COTON ET COMMISSIONNAIRES,

Rue de la Commune, No 106, Nlle-Orléans
28juillet—4 m

Docteur A. Landry,

De la Faculté de Médecine de Paris, No 60, rue du Maine, encoignure Royale. TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE DES MALADIES AIGUES ET CHRONIQUES.

Consultations de 1 à 3 heures.
12aout—3m

Graines de Navets,

NOUVELLE RECOLTE DE LANDRETH, 1867.

LE soussigné vient de recevoir, par le steamer "Star of the Union"—

NAVETS blancs, petites, de Hollande,
do à tête rouge,
do gros rouges,
do gros Norfolk,
RUTA BAGA pourpres, tête jaune.

A vendre, en quantités, en gros des acheteurs, et en magasin de graines de

H. HAFNER,
Rue St Charles, No 190, en face du théâtre St Charles.
31 juillet—3m